



PROJET :

Diagnostic écologique flash Aire Champs d'Amour – Avril 2026

MAÎTRE D'OUVRAGE :



SUIVI DES VERSIONS :

N°	Date	Rédacteur(s)	Relecteur(s)
1	28/04/2026	Julien Le Cordier Anaëlle PINGET (SIG)	Anaëlle Pinget

REFERENT(S) DOSSIER BIOCOR :

M. Julien LE CORDIER – 06 50 04 11 89 – julienlecordier@biocor.fr

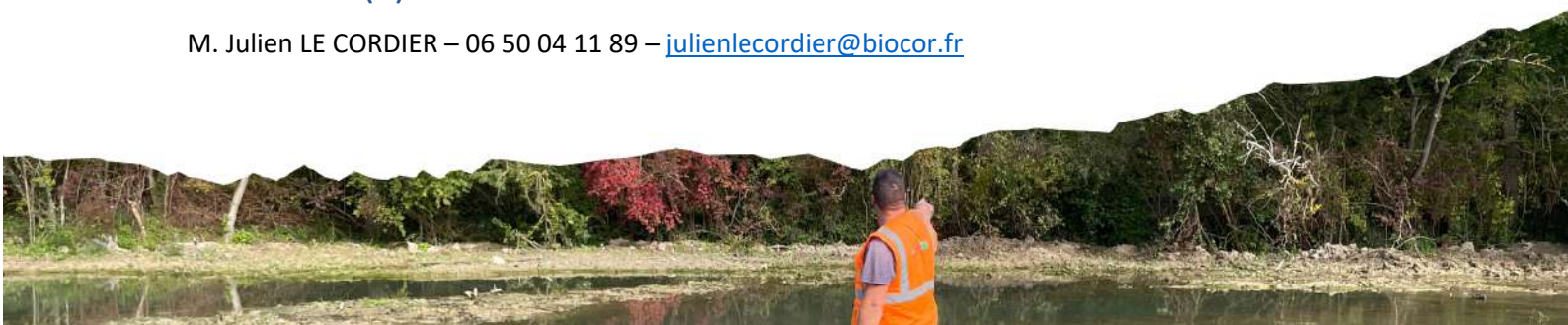


Table des matières

1.	Cadre de la Mission.....	3
1.1.	Contexte du site d'étude	3
1.2.	Localisation et délimitation du projet	6
1.3.	Contexte règlementaire du diagnostic flash.....	7
2.	Analyse du site	8
2.1.	Contexte écologique de la zone d'étude	8
2.1.1.	Occupation du sol	8
2.1.2.	Trames écologiques	10
2.1.2.1.	Trames vertes et bleues	10
2.1.2.2.	Réseau hydrographique	11
2.1.2.3.	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).....	12
2.1.3.	Zones humides	13
2.1.4.	Zones protégées à proximité de la zone d'étude	15
2.1.5.	Espèces recensées à proximité de la zone d'étude.....	16
2.2.	Conditions de prospection du site.....	18
2.2.1.	Dates et conditions de visites.....	18
2.2.2.	Intervenants écologues / naturalistes.....	18
2.2.3.	Méthodologie.....	18
2.2.4.	Matériel terrain utilisé	19
2.3.	Résultats de la prospection terrain par grandes masses.....	20
2.3.1.	Typologie des habitats présents.....	20
2.3.2.	Coefficient de Biotope par surfaces (approche simplifiée)	23
2.3.3.	Flore (grandes masses).....	25
2.3.4.	Faune (approche)	26
2.3.5.	Investigation sur le bâti concernant l'avifaune et les chiroptères	30
2.3.6.	Impacts et nuisances identifiés	30
	Nuisances anthropiques	30
	Espèces exotiques envahissantes	31
2.3.7.	Clôtures sur site et installations anthropiques	32
2.3.8.	Potentialités d'accueil du site	33
3.	Conclusions et perspectives.....	35
3.1.	Synthèse et hiérarchisation des enjeux.....	35
3.2.	Présentation des grandes orientations et recommandations	39
4.	Bibliographie.....	44
4.1.	Base de données :.....	44
4.2.	Listes rouges :	44

4.3.	Lois et réglementation :	44
5.	Annexes	45
5.1.	Liste des observations faunistiques.....	45
5.2.	Lexique	48

Table des figures

Figure 1	Plan de masse des aménagements - Eiffage concessions	4
Figure 2	Cartographie de l'emprise du site - BIOCOR	5
Figure 3	Localisation du site d'étude - BIOCOR.....	6
Figure 4	Photographies aériennes du site d'étude en 2008 et 2025 - Google Earth	8
Figure 5	Occupation du sol - CLC 2018 - BIOCOR.....	9
Figure 6	Eléments de la Trame verte et bleue présents dans le SRCE - BIOCOR	10
Figure 7	Hydrographie autour du site - BIOCOR	12
Figure 8	Extrait de la cartographie du PLU local - Géoportail de l'urbanisme	13
Figure 9	Cartographie des zones humides potentielles - SIG Réseau zones humides / BIOCOR	14
Figure 10	Localisation des espaces patrimoniaux ou protégés - BIOCOR.....	16
Figure 11	Habitats écologiques du site - BIOCOR	21
Figure 12	Clôtures du site d'étude - BIOCOR	32

Table des tableaux

Tableau 1	Espaces patrimoniaux ou protégés à proximité du site d'étude	15
Tableau 2	Espèces présentes dans la bibliographie.....	17
Tableau 3	Description des habitats du site d'étude	22
Tableau 4	Photographies des habitats du site - BIOCOR	24
Tableau 5	Méthodes et observations de la faune	27
Tableau 6	Espèces fréquentant le site et fonctionnalité du site par groupe taxonomique.....	28
Tableau 8	Potentialités d'accueil du site d'étude	34
Tableau 9	Enjeux réglementaires potentiels et actions à mener pour éviter une procédure réglementaire	39
Tableau 11	Liste des observations faunistiques	45

1. Cadre de la Mission

1.1. Contexte du site d'étude

Le projet étudié, porté par la société Eiffage Concessions, concerne la rénovation de l'aire autoroutière dite « Aire des Champs d'Amour », implantée le long de l'autoroute A20. Cette infrastructure s'inscrit sur un axe structurant reliant Vierzon (département du Cher) à Montbartier, à proximité de Montauban (département du Tarn-et-Garonne).

Dans un objectif d'amélioration des services aux usagers, de mise aux normes des équipements et d'intégration de nouveaux enjeux énergétiques, le projet prévoit un ensemble d'aménagements structurants, avec notamment :

- La création d'un giratoire en entrée de site, visant à fluidifier et sécuriser les flux de circulation internes à l'aire ;
- La restructuration complète du bâti existant, incluant la démolition des constructions actuelles et la création d'un nouveau bâtiment à vocation commerciale, développant une surface utile d'environ 1 300 m² ;
- La réorganisation et l'extension des zones de stationnement, avec la création d'emplacements dédiés aux poids lourds, aux autobus, aux véhicules légers ainsi qu'aux deux-roues motorisés ;
- L'aménagement d'espaces d'animation et de détente, comprenant notamment l'installation d'une zone équipée d'agrs sportifs ;
- La reconfiguration de la zone de distribution de carburants, incluant la suppression de quatre pistes destinées aux véhicules légers ;
- L'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, à destination des véhicules légers et des poids lourds ;
- L'installation d'ombrières photovoltaïques au niveau de certaines zones de stationnement.

Les travaux prévus apparaissent ainsi conséquents et concernent un site présentant des formations végétales susceptibles d'accueillir une biodiversité d'intérêt. Dans ce contexte, et afin d'identifier en amont les principaux enjeux écologiques du site avant la réalisation des travaux, un diagnostic écologique flash est mené par le bureau d'études Biocor. Cette démarche vise à caractériser rapidement les sensibilités environnementales et à anticiper, le cas échéant, les procédures réglementaires à éventuellement engager.

Le plan de masse présentant l'ensemble des aménagements prévus, ainsi qu'une cartographie montrant l'emprise du site d'étude, sont présentés ci-dessous.

Figure 1 Plan de masse des aménagements - Eiffage concessions

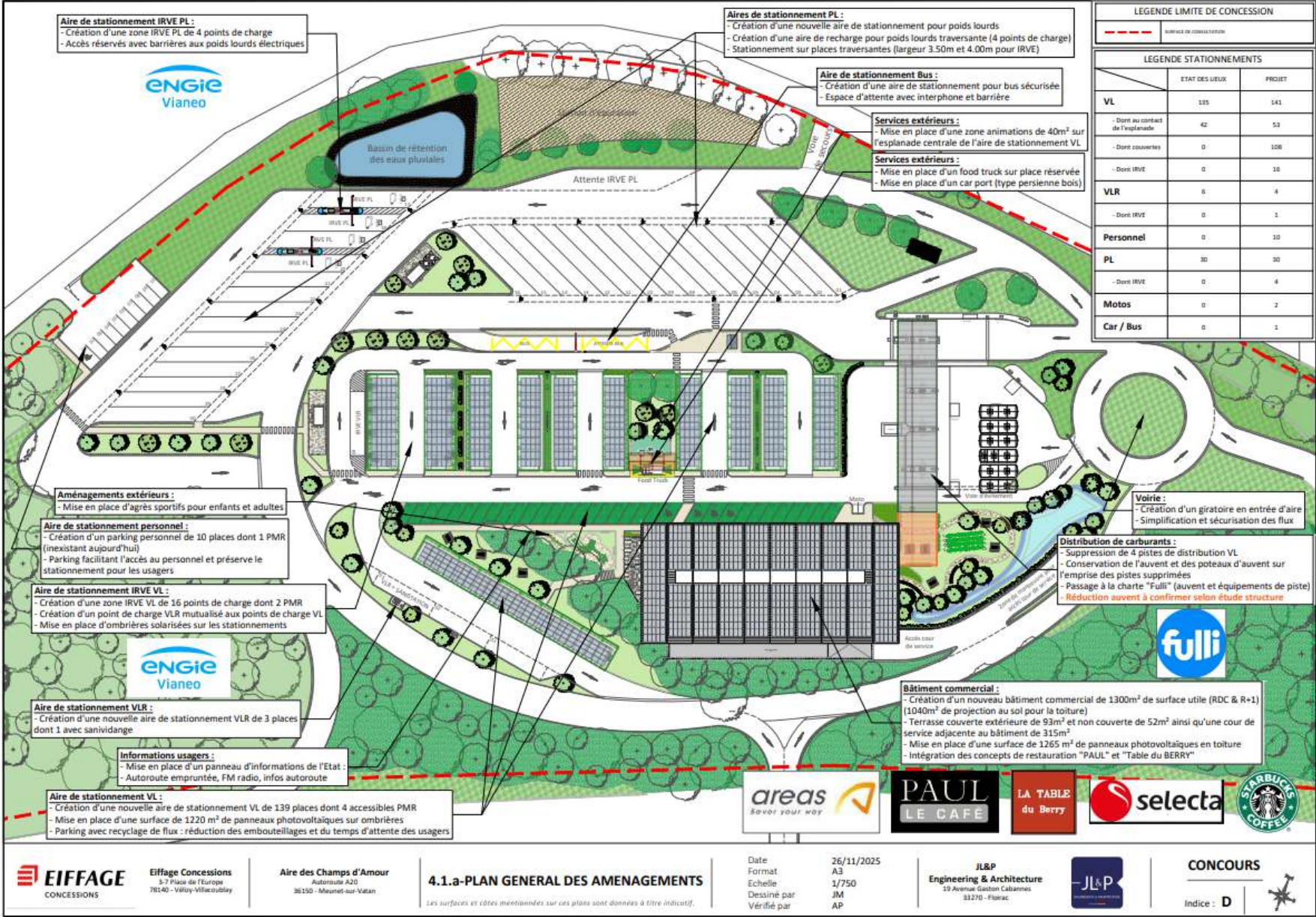
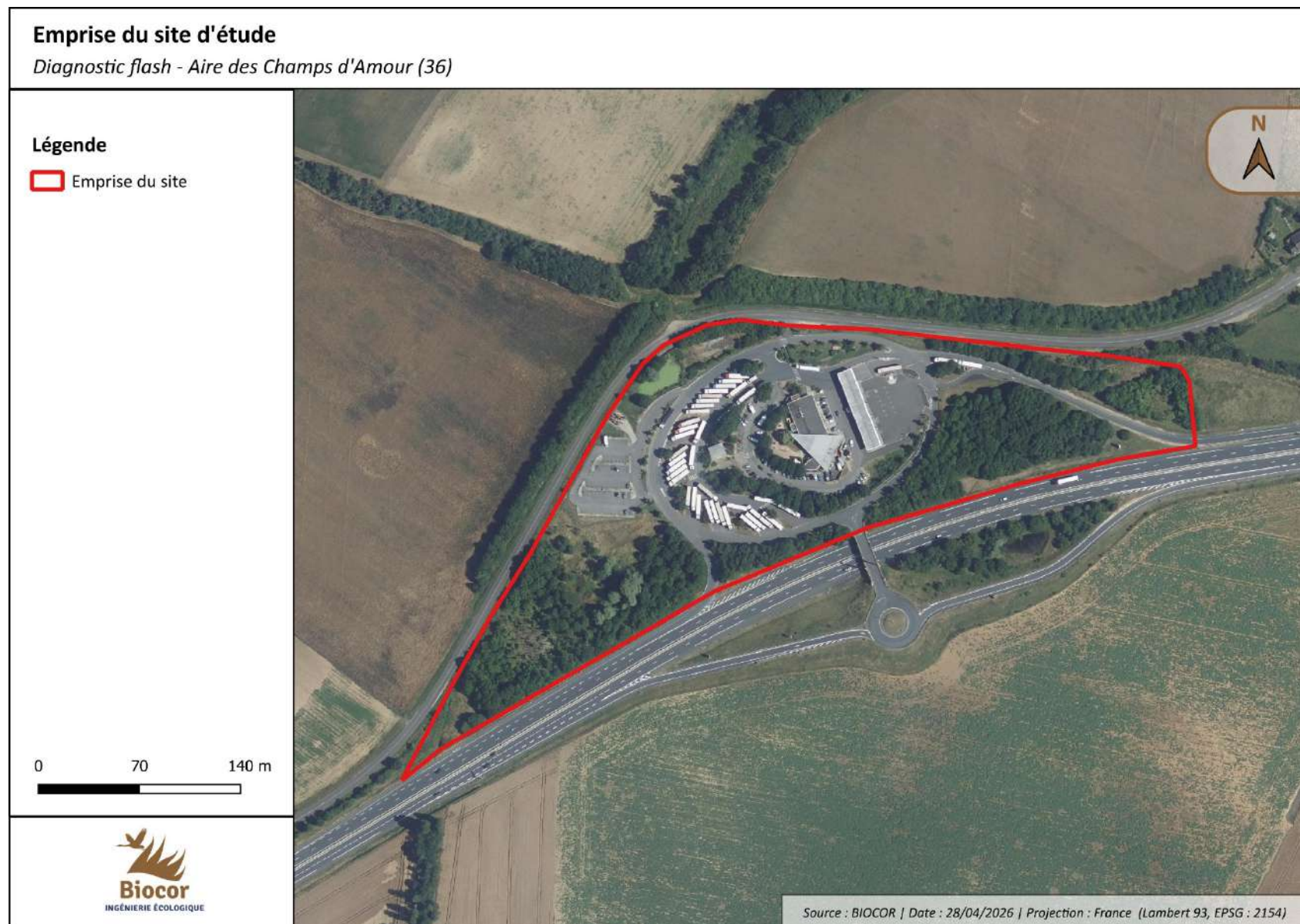


Figure 2 Cartographie de l'emprise du site - BIOCOR

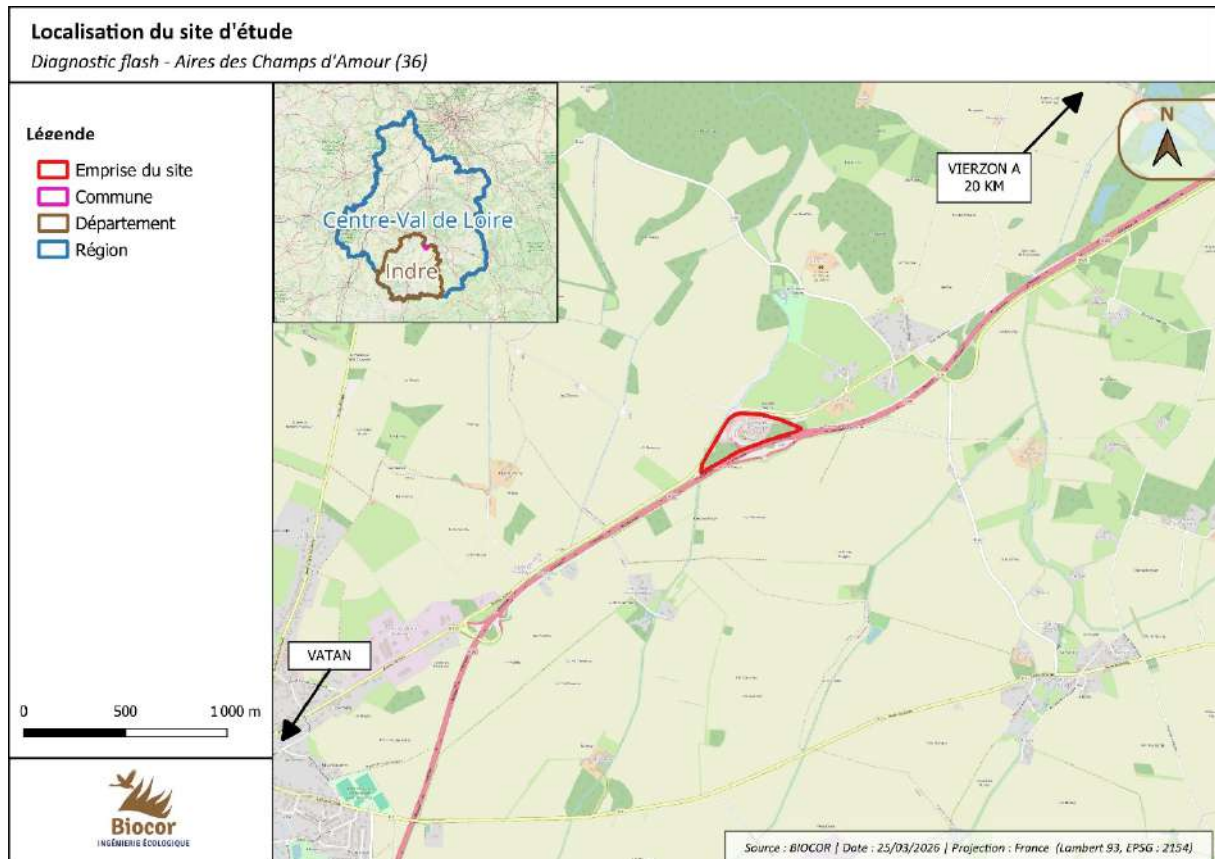


1.2. Localisation et délimitation du projet

Le projet est localisé au sein de l'Aire des Champs d'Amour, sur la commune de Meunet-sur-Vatan, dans le département de l'Indre (36), en région Centre-Val de Loire. Cette aire autoroutière est implantée au point kilométrique 27 de l'autoroute A20 et fait environ 6ha.

La cartographie de localisation du site est présentée ci-après.

Figure 3 Localisation du site d'étude - BIOCOR



1.3. Contexte règlementaire du diagnostic flash

Le pré-diagnostic se base sur les prescriptions de la norme « AFNOR X32-102 : État initial Biodiversité et génie écologique - Démarche de conduite d'un état initial de la biodiversité dans le cadre d'un projet » spécifiant qu'un « *diagnostic préalable peut être effectué en amont de l'état initial, sans pour autant être obligatoire. Il permet d'évaluer globalement les enjeux de biodiversité présents ou potentiels sur l'aire concernée par le projet et à proximité, et peut être utilisé pour cibler les groupes taxonomiques à inventorier lors de l'état initial* ». Ainsi, le diagnostic-flash comprend :

- Un bilan de la bibliographie disponible sur l'aire d'étude et à proximité ;
- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant l'aire d'étude et dans un rayon de 2 km autour ;
- Un repérage du site via la visite d'un écologue naturaliste et de ses potentialités d'accueil pour la faune et la flore ;
- Un avis sur les implications réglementaires éventuels d'un projet ;
- Des premières préconisations pour le projet.

Ce document ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie. Il constitue une aide à la décision et permet d'anticiper sur les orientations réglementaires du projet.

2. Analyse du site

2.1. Contexte écologique de la zone d'étude

Cette partie vise à replacer le site d'étude dans son contexte écologique, à travers l'analyse des trames écologiques territoriales. L'évaluation s'appuie notamment sur les données issues du Corine Land Cover (CLC), du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), ainsi que sur l'étude de l'hydrographie et des zones humides potentielles.

2.1.1. Occupation du sol

Les photographies ci-après présentent la zone d'étude telle qu'elle était en 2008 (à gauche), et telle qu'elle est aujourd'hui (2025, à droite). La comparaison des deux nous permet d'identifier d'éventuelles évolutions majeures en termes d'occupation des sols qui auraient pu impacter la dispersion des espèces pouvant potentiellement utiliser le site d'étude pour réaliser tout ou partie de leur cycle biologique.

Figure 4 Photographies aériennes du site d'étude en 2008 et 2025 - Google Earth



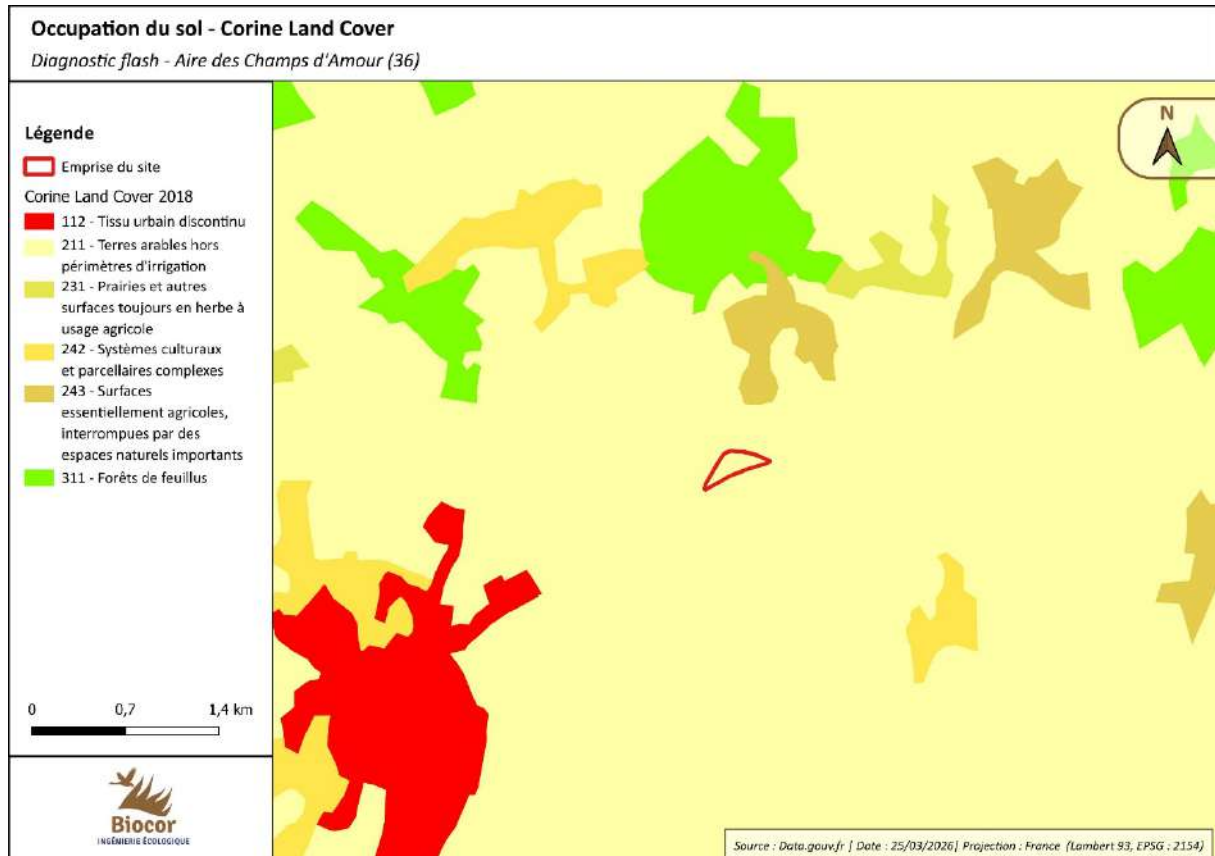
D'après les deux photographies aériennes, il apparaît que le site d'étude en lui-même n'a pas connu de transformation notable entre 2008 et 2025 en ce qui concerne le bâti et, plus largement, les surfaces artificialisées. En revanche, une évolution naturelle de la végétation est observable, caractérisée par une densification des formations végétales et l'apparition de nouveaux individus arborés, notamment sur la partie ouest de l'emprise. Cette dynamique peut avoir contribué à une diversification des habitats et, potentiellement, à une amélioration de l'accueil pour certaines espèces.

S'agissant des abords du site, aucune modification significative de l'occupation des sols n'est relevée sur la période considérée. Seule l'implantation de 4 éoliennes, localisées à environ 400 mètres à l'ouest, est à noter. Bien que relativement éloignées, ces infrastructures sont susceptibles de générer certaines perturbations pour la faune, notamment en termes de dérangement, de modification des trajectoires de déplacement ou de risque de collision pour l'avifaune et les chiroptères.

Dans l'ensemble, le site semble avoir conservé une certaine stabilité structurelle, tout en évoluant progressivement vers un milieu légèrement plus favorable à la biodiversité en raison du développement de la végétation.

La carte ci-dessous a été obtenue à partir de la base de données géographique CORINE Land Cover (CLC), un inventaire biophysique de l'occupation des terres. L'analyse de cette carte permet de définir le type d'occupation du sol (c'est-à-dire, les typologies d'habitats) au niveau de la zone d'étude. Cela dans le but d'estimer sa proximité avec des espaces naturels (arborés, ouverts...) et d'évaluer la fragmentation des habitats présents autour.

Figure 5 Occupation du sol - CLC 2018 - BIOCOR



D'après cette cartographie, le site d'étude s'inscrit au sein d'un contexte de terres arables, en dehors de périmètres irrigués. Le paysage environnant est largement dominé par les activités agricoles, ponctuées localement par la présence de bosquets et de petits massifs de feuillus, constituant des éléments relais pour la biodiversité.

Le principal pôle d'artificialisation à proximité correspond à la commune de Vatan, située à environ 1,5 km au sud-ouest du site, caractérisée par un tissu urbain discontinu. Dans l'ensemble, le secteur présente donc une matrice agricole relativement homogène, au sein de laquelle les éléments boisés et les zones urbanisées restent ponctuels et dispersés.

2.1.2. Trames écologiques

Les trames écologiques sont des outils visant à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, ou se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Depuis 2007, cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire.

La Trame verte correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres, la Trame bleue représente les réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides) et la Trame noire précise les réseaux de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes (notamment les chiroptères).

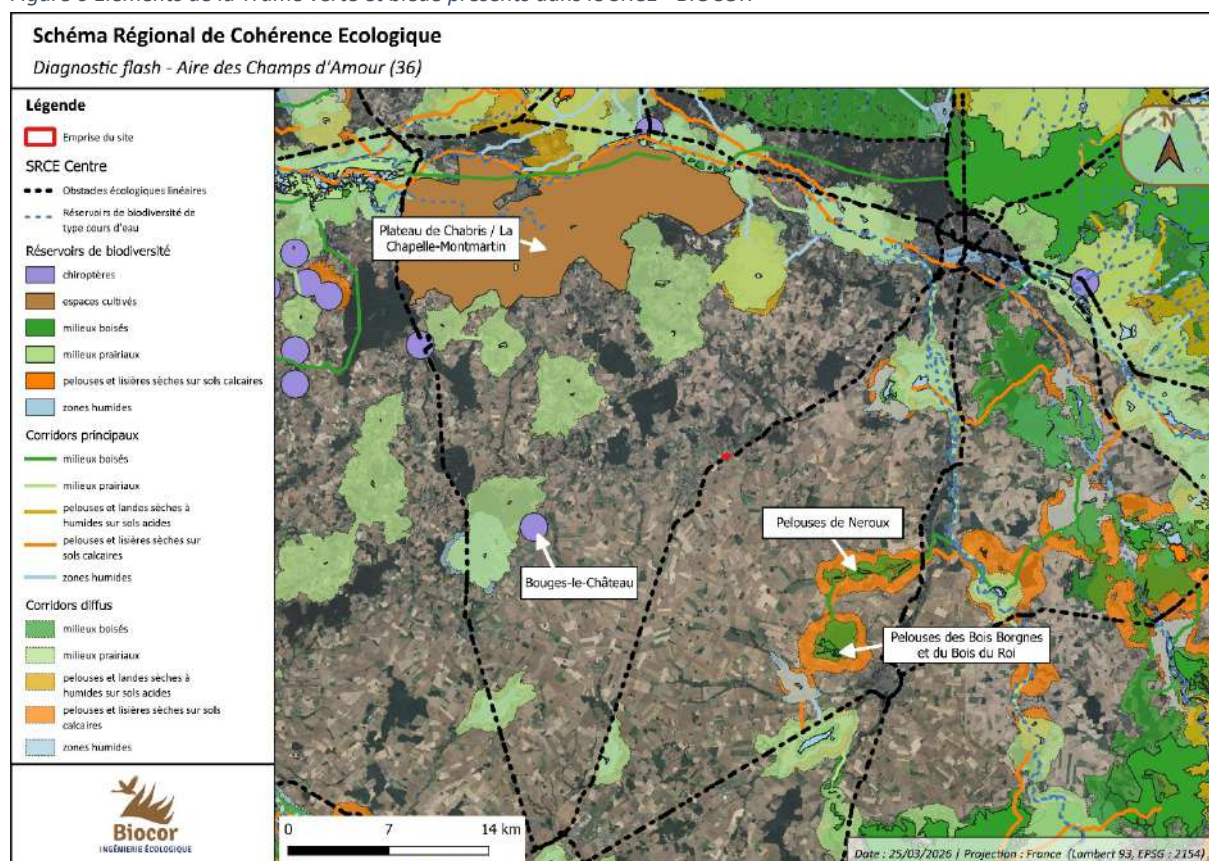
Afin d'analyser ces trames écologiques à plusieurs échelles, ont été consultés :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire de 2020 (contenant les données issues de l'ancien Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région de 2014) ;
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Champagne Boischauts.

2.1.2.1. Trames vertes et bleues

La carte ci-dessous présente les éléments de la Trame verte et bleue (TVB) identifiés aux abords de la zone d'étude.

Figure 6 Éléments de la Trame verte et bleue présents dans le SRCE - BIOCOR



À l'échelle rapprochée, aucun élément de la TVB n'est recensé dans un rayon de 5 km autour du site. Cette absence traduit un secteur localement peu structuré en termes de continuités écologiques

d'intérêt régional. En revanche, à une échelle plus large, le territoire apparaît relativement riche et structuré, avec la présence de plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

Ainsi, à environ 11 et 14 km au sud-est du site d'étude se trouvent respectivement les secteurs des **Pelouses de Néroux** et des **Pelouses des Bois Borgnes et du Bois du Roi**. Ces espaces sont identifiés comme réservoirs de biodiversité, associés à des sous-trames de milieux boisés ainsi que de pelouses et lisières sèches sur sols calcaires. Ces milieux sont généralement caractérisés par une forte diversité floristique, incluant des espèces spécialisées des sols calcaires, ainsi que par la présence d'une faune associée typique (insectes thermophiles, reptiles, avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts). Les lisières boisées constituent également des zones de transition favorables à de nombreuses espèces. Toutefois, la distance relativement importante séparant ces réservoirs du site d'étude, combinée à la présence d'une infrastructure linéaire majeure, l'autoroute A20, limite fortement les possibilités d'échanges écologiques directs.

Par ailleurs, le site se situe à environ 13 km du secteur de **Bouges-le-Château**, identifié comme réservoir de biodiversité au titre de la sous-trame chiroptères. Ce type de réservoir correspond à des zones présentant des gîtes potentiels (bâtiments anciens, cavités, arbres à cavités) et/ou des terrains de chasse favorables (milieux bocagers, boisements, plans d'eau). Le secteur de Bouges-le-Château, marqué par la présence d'un patrimoine bâti ancien et d'un environnement paysager relativement préservé, est susceptible d'accueillir plusieurs espèces de chauves-souris. La présence de plusieurs réservoirs de ce type dans le secteur élargi traduit un contexte globalement favorable aux chiroptères. Dès lors, même si le site d'étude est éloigné de ces noyaux principaux, il peut ponctuellement s'inscrire dans les déplacements de certaines espèces, notamment pour des phases de transit ou d'alimentation.

Un autre réservoir de biodiversité est identifié à une distance d'environ 13 km, au niveau du secteur du **Plateau de Chabris / La Chapelle-Montmartin**, associé à une sous-trame d'espaces cultivés. Ce type de réservoir correspond à des milieux agricoles présentant un intérêt écologique particulier, en lien avec des pratiques extensives, la présence de haies, de jachères ou de mosaïques culturelles favorables à l'avifaune des plaines agricoles. Ce secteur est par ailleurs classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS), traduisant son importance pour la conservation de certaines espèces d'oiseaux, notamment des espèces inféodées aux milieux ouverts.

Enfin, plusieurs corridors écologiques sont identifiés à l'échelle du territoire, assurant des connexions entre ces différents réservoirs de biodiversité. Néanmoins, aucun corridor n'est recensé à proximité immédiate de la zone d'étude, les éléments les plus proches se situant à plus de 7 km.

Ainsi, bien que la zone d'étude ne s'inscrive pas directement au sein d'un élément structurant de la Trame verte et bleue, elle se situe dans un contexte paysager élargi relativement riche. Le caractère majoritairement agricole du territoire, associé à une urbanisation limitée, peut favoriser une certaine perméabilité écologique et permettre des déplacements diffus de la faune. Toutefois, la présence immédiate de l'autoroute A20 constitue un facteur de fragmentation majeur, générant à la fois un effet barrière, des nuisances sonores et lumineuses, ainsi qu'un risque de mortalité, réduisant globalement la fonctionnalité écologique locale du site. Dans ce contexte, les éléments végétalisés présents au sein de l'aire (notamment les petits boisements) peuvent constituer des habitats relais ou des corridors secondaires à une échelle locale. Leur maintien pourrait contribuer modestement à la fonctionnalité écologique du site, notamment pour les espèces les plus mobiles et tolérantes aux infrastructures.

2.1.2.2. Réseau hydrographique

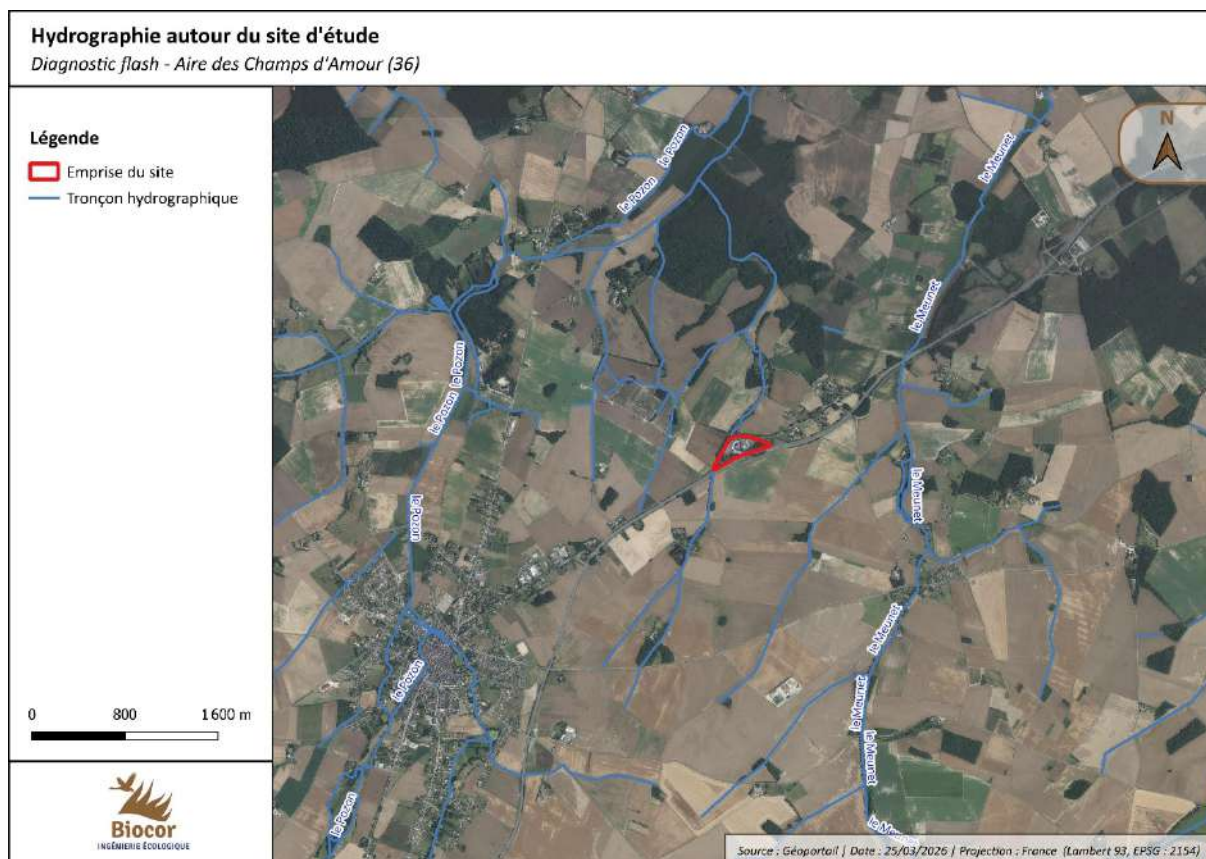
La cartographie ci-dessous présente le réseau hydrographique localisé à proximité de la zone d'étude. Il apparaît que le site s'inscrit entre deux petits cours d'eau : le ruisseau du Pozon, situé à environ 2,2 km à l'ouest, et le ruisseau du Meunet, localisé à environ 1,2 km à l'est. Ces cours d'eau correspondent

à des écoulements de faible gabarit, caractéristiques des têtes de bassin versant en contexte agricole. Ils présentent un régime hydrologique variable, avec des débits pouvant être faibles voire intermittents en période estivale.

À une échelle plus locale, plusieurs petits affluents ou fossés drainants sont également présents dans l'environnement immédiat du site. L'un d'eux longe notamment la limite ouest de l'emprise. Ce type d'écoulement secondaire, parfois temporaire, est typique des secteurs agricoles et participe à la collecte des eaux de ruissellement. Bien que de dimension modeste, ces milieux peuvent présenter un intérêt écologique non négligeable, notamment pour les amphibiens, certains invertébrés aquatiques, ou encore comme axes de déplacement pour la petite faune.

Il est à noter que certains aménagements prévus, en particulier la création d'un parking destiné au personnel, seront réalisés à proximité de ce ruisseau secondaire. Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée à la prévention de toute pollution ou dégradation du milieu aquatique (gestion des eaux de ruissellement, dispositifs anti-pollution, absence de rejets directs d'hydrocarbures ou de substances polluantes).

Figure 7 Hydrographie autour du site - BIOCOR



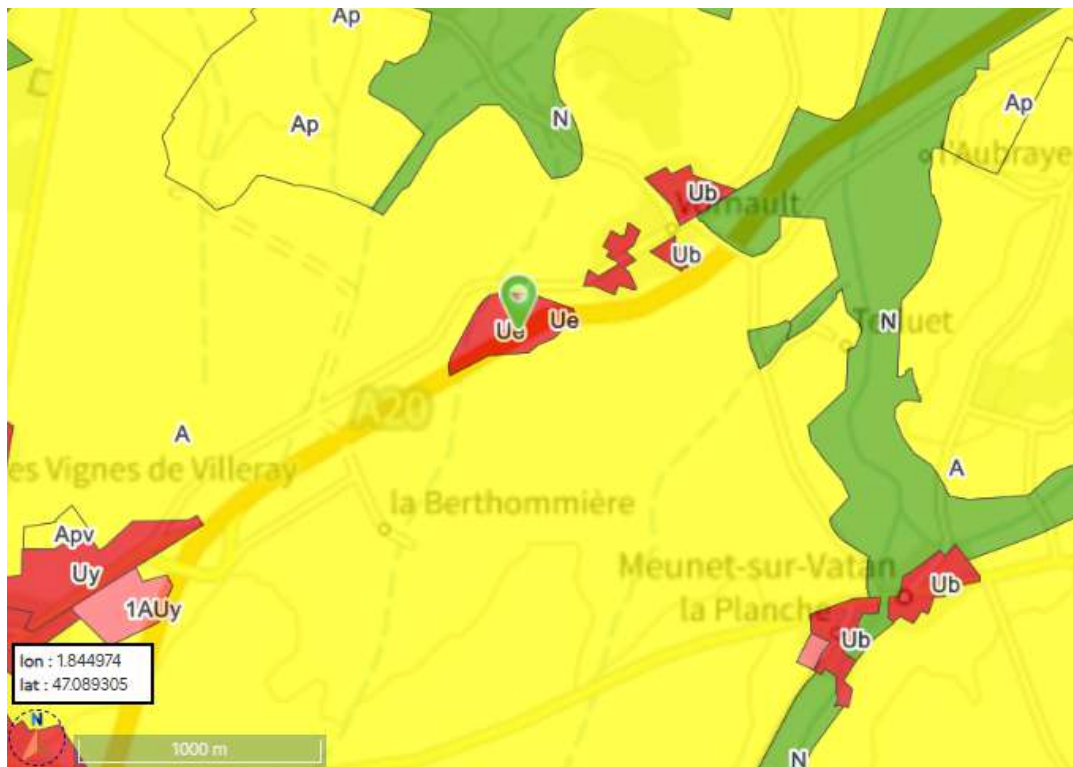
2.1.2.3. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) constitue le document de référence en matière de planification urbaine à l'échelle de plusieurs communes. Il définit les règles d'occupation et d'utilisation des sols, afin d'encadrer le développement du territoire tout en intégrant des objectifs de préservation de l'environnement, des paysages et du cadre de vie. Un extrait de la cartographie du PLUi de Champagne Boischaux est présenté ci-dessous.

D'après ce document, l'Aire des Champs d'Amour est classée en zone **Ue**. Ce zonage correspond à des secteurs déjà urbanisés ou aménagés, spécifiquement destinés à l'accueil d'équipements et d'infrastructures (notamment de transport, de services ou d'intérêt collectif). Dans ce type de zone, les constructions et aménagements liés à ces usages sont en principe autorisés, sous réserve du respect des règles définies par le règlement du PLUi (implantation, emprise au sol, gestion des eaux, intégration paysagère, etc.). Ainsi, le classement en zone Ue traduit la vocation du site à accueillir ce type d'équipements, en cohérence avec son usage actuel d'aire autoroutière.

Les espaces environnants sont majoritairement classés en zone **A**, correspondant à des zones agricoles. Ces secteurs sont destinés à la protection des terres à vocation agricole, agronomique ou économique. Les possibilités de construction y sont fortement limitées et encadrées, généralement réservées aux besoins directs de l'exploitation agricole ou à certains équipements compatibles. Ce zonage traduit le caractère rural et productif du territoire autour du site. Quelques portions sont également classées en zone **N** (naturelle), qui concernent des espaces à protéger en raison de leur intérêt écologique, paysager ou forestier. La proximité immédiate de zones agricoles et naturelles implique de porter une attention particulière à l'intégration du projet dans son environnement (gestion des eaux pluviales, limitation des nuisances, traitement paysager, préservation des éléments végétalisés existants).

Figure 8 Extrait de la cartographie du PLU local - Géoportail de l'urbanisme



2.1.3. Zones humides

Le site SIG « Réseau zones humides » est un outil cartographique qui permet de localiser et de caractériser les zones humides à l'échelle régionale. Cette cartographie repose notamment sur l'analyse de critères pédologiques (présence de sols hydromorphes), floristiques (présence d'espèces végétales hygrophiles) et hydrologiques (proximité ou influence d'un réseau d'eau).

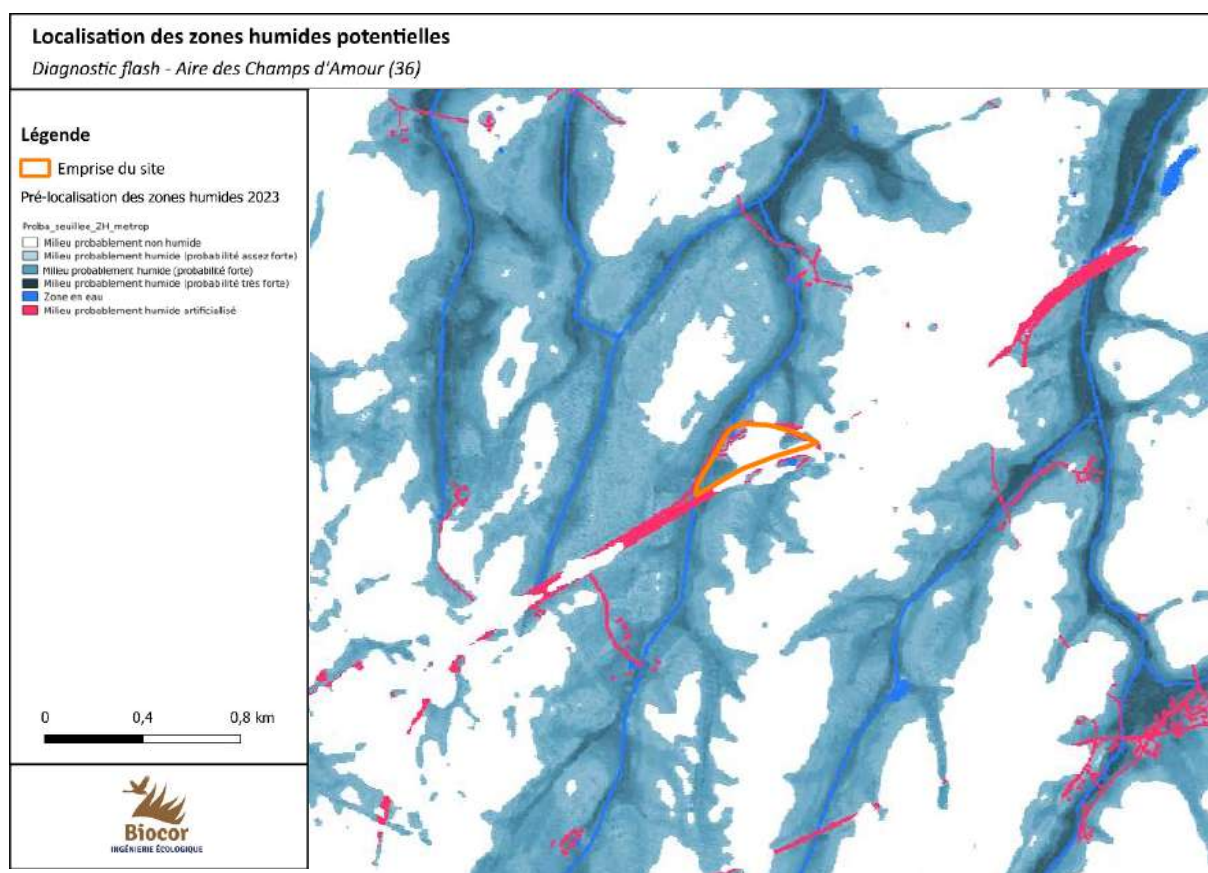
La cartographie des zones humides potentielles (présentée ci-dessous) met en évidence que certaines portions de la zone d'étude présentent une probabilité de caractère humide. Ces secteurs se situent

principalement au niveau des deux petits boisements localisés aux extrémités est et ouest de l'emprise, où la probabilité est qualifiée d'assez forte à forte.

Cette potentialité est vraisemblablement liée au contexte hydrographique local, marqué par la présence de petits écoulements (ruisseaux et fossés) à proximité, susceptibles d'influencer les conditions hydriques des sols.

Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée lors des prospections de terrain à la recherche d'indices caractéristiques des zones humides, notamment la présence d'une flore indicatrice. En effet, les zones humides sont soumises à une réglementation spécifique visant leur préservation, et toute identification avérée pourrait entraîner des contraintes particulières pour le projet (éviter, réduire des impacts, ...).

Figure 9 Cartographie des zones humides potentielles - SIG Réseau zones humides / BIOCOR



2.1.4. Zones protégées à proximité de la zone d'étude

Plusieurs zonages dédiés à la préservation de la biodiversité existent en France. Selon leur typologie, le niveau de contraintes et les mesures de gestions à appliquer diffèrent. Pour cette étude 13 zonages ont été consultés dans le but d'identifier les éventuelles portées réglementaires inhérentes au projet : espaces naturels sensibles, arrêtés de protection biotope, Ramsar, réserve biologique, Réserves naturelles nationales et régionales, conservatoires d'espaces naturels, sites Natura 2000 – Zones spéciales de conservation, sites Natura 2000 – Zones de Protection spéciales, les parcs naturels régionaux, les ZNIEFF de type 1 et 2 et les zones de mesures compensatoires.

Tableau 1 Espaces patrimoniaux ou protégés à proximité du site d'étude

Zonages	Nom	Portée réglementaire pour le projet	Distance du site d'étude (km)
ZNIEFF de type 1	Bois acidiphile de Saint-Outrille 240031890	NON Indique la présence d'un secteur présentant des milieux et des espèces à enjeu patrimonial à considérer.	6 km au nord-ouest
Mesures compensatoires	Eoliennes du Camélia Identifiant : 1186	NON Les mesures compensatoires ne sont pas des zonages réglementaires. Elles sont liées à un projet précis et s'appliquent uniquement pour compenser les impacts de ce projet sur l'environnement.	3,9 km au nord-ouest

Le site d'étude n'est inclus dans aucun des zonages environnementaux réglementaires ou d'inventaire précédemment mentionnés dans le tableau. Néanmoins, deux éléments sont recensés à proximité, dans un rayon d'environ 5 à 10 km.

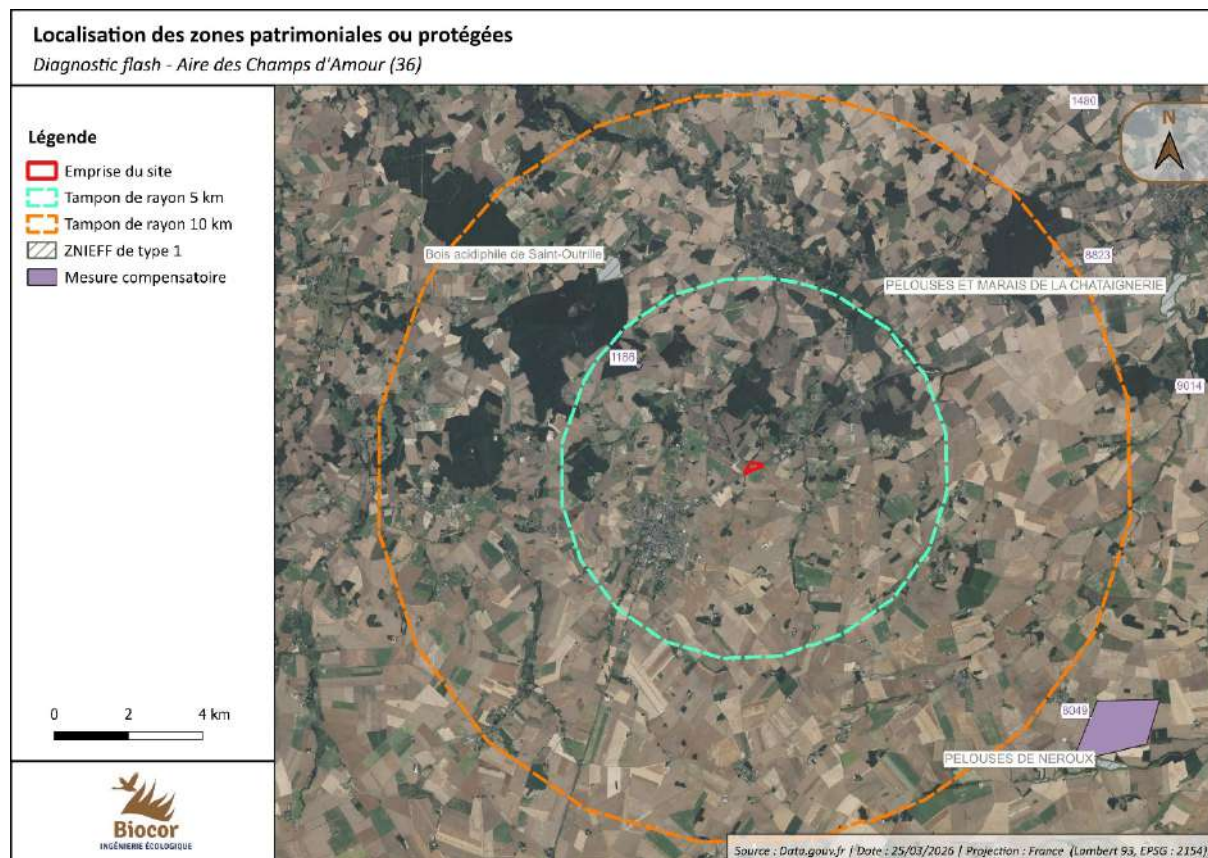
- Une zone de **mesures compensatoires** est identifiée à environ 3,9 km du site. Ces espaces sont mis en place dans le cadre de projets d'aménagement spécifiques afin de compenser leurs impacts sur l'environnement. Ils ne constituent pas des zonages réglementaires pérennes et les obligations associées sont strictement liées au projet dont ils découlent. Par conséquent, ce type de dispositif n'engendre aucune contrainte réglementaire directe pour le projet étudié.
- Une **ZNIEFF de type I**, intitulée « Bois acidiphile de Saint-Outrille », est localisée à environ 6 km de la zone d'étude. Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) correspondent à un outil d'inventaire scientifique, sans portée réglementaire directe, mais signalant la présence de milieux et d'espèces à fort enjeu patrimonial. Cette ZNIEFF est notamment caractérisée par la présence d'espèces déterminantes telles que la Cordulie à deux taches, la Fauvette babillarde, ainsi que de nombreuses espèces végétales remarquables, parmi lesquelles la Laîche à épis pendants, l'Osmonde royale, la Thélyptéride des marais ou encore le Choin noircissant. Plusieurs de ces espèces végétales sont indicatrices de milieux humides ou de sols frais à humides, traduisant le caractère écologique particulier du site (boisements acidiphiles associés à des conditions hydriques spécifiques).

Compte tenu de la distance (environ 6 km) séparant cette ZNIEFF de l'aire d'étude, les échanges écologiques directs apparaissent limités et peu probables. Toutefois, le contexte paysager globalement

ouvert et agricole, ponctué de haies, bosquets et petits boisements, peut offrir des continuités écologiques diffuses permettant des déplacements ponctuels de certaines espèces mobiles (avifaune notamment). Ces interactions restent néanmoins faibles et indirectes à l'échelle du projet.

Ainsi, en l'absence de zonage réglementaire directement concerné et au regard de l'éloignement des principaux sites d'intérêt écologique, le projet ne présente pas d'incidence réglementaire particulière au titre de ces dispositifs d'inventaire. Les enjeux associés demeurent globalement limités et indirects.

Figure 10 Localisation des espaces patrimoniaux ou protégés - BIOCOR



2.1.5. Espèces recensées à proximité de la zone d'étude

Une analyse bibliographique préalable des données naturalistes disponibles a été réalisée afin d'identifier les espèces déjà recensées à proximité du site d'étude. Cette démarche permet d'orienter les prospections de terrain, de cibler les groupes d'espèces susceptibles d'être observés et de faciliter l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus lors des inventaires.

Dans ce cadre, plusieurs sources de données ont été consultées, notamment celles issues du portail Faune-France. Les observations naturalistes recueillies au cours des dix dernières années dans un rayon de 1 km autour du site ont été recensées. Ces informations ont été complétées par les données disponibles sur la commune de Meunet-sur-Vatan provenant de l'Observatoire National des Mammifères. L'ensemble de ces données est synthétisé dans le tableau présenté ci-après.

Au regard de ces données et des caractéristiques du site, celui-ci présente une mosaïque d'habitats mêlant des zones anthropisées (bâtiments, voiries, parkings) à des milieux plus naturels ou semi-naturels (petits boisements, pelouses, bassin de gestion des eaux pluviales). Cette diversité d'habitats est susceptible d'accueillir un cortège d'espèces relativement varié.

Ainsi, des espèces anthropophiles, bien adaptées aux milieux urbanisés, sont susceptibles d'être présentes, notamment chez l'avifaune (par exemple Moineau domestique, Rougequeue noir, Étourneau sansonnet, Tourterelle turque, Hirondelle rustique, Pigeon ramier, Merle noir). Chez les mammifères, des espèces comme le Hérisson d'Europe ou l'Écureuil roux peuvent fréquenter ce type de milieux. Concernant les chiroptères, des espèces communes telles que la Pipistrelle commune ou la Pipistrelle de Kuhl sont également susceptibles d'exploiter le site. Le Lézard des murailles est par ailleurs souvent associé aux milieux bâtis et ensoleillés.

Les secteurs boisés et arborés présents sur l'aire peuvent également accueillir des espèces plus forestières ou semi-forestières, telles que le Geai des chênes, le Pic vert, le Pic épeiche, la Fauvette à tête noire ou le Troglodyte mignon. Du côté des mammifères, des espèces comme le Chevreuil européen, le Sanglier, le Renard roux ou encore la Martre des pins peuvent fréquenter ponctuellement ces habitats, notamment en transit. Certaines chauves-souris forestières, comme la Noctule de Leisler, pourraient également être présentes.

Enfin, les milieux humides ou en eau, bien que de superficie limitée, sont susceptibles d'accueillir des espèces inféodées aux milieux aquatiques ou humides, telles que la Bergeronnette des ruisseaux ou la Gallinule poule-d'eau. Ces habitats peuvent également constituer des sites potentiels pour certains amphibiens ou pour des insectes aquatiques (notamment les odonates), même si ces groupes ne sont pas spécifiquement mentionnés dans les données bibliographiques disponibles à proximité immédiate.

Ainsi, au regard de la diversité des habitats présents, le site d'étude présente un potentiel d'accueil pour une biodiversité relativement variée, bien que majoritairement composée d'espèces communes. Il conviendra donc, lors des prospections de terrain, de porter une attention particulière à l'ensemble des cortèges écologiques (milieux anthropiques, boisés et humides), afin de caractériser au mieux les enjeux naturalistes du site.

Tableau 2 Espèces présentes dans la bibliographie

Avifaune	Grue cendrée Moineau domestique Buse variable Pluvier doré Grande Aigrette Pie bavarde Bergeronnette grise Mésange charbonnière Faucon crécerelle Rougequeue noir Bruant jaune Pic épeiche	Etourneau sansonnet Tourterelle turque Hirondelle rustique Corbeau freux Pigeon ramier Alouette des champs Bergeronnette des ruisseaux Rougegorge familier Perdrix rouge Fauvette à tête noire Rossignole philomèle	Merle noir Pouillot véloce Corneille noire Pinson des arbres Grosbec casse-noyaux Gallinule poule-d'eau Troglodyte mignon Mésange bleue Bruant zizi Faisan de Colchide Pic vert Geai des chênes
Mammifères	Chevreuil européen Ragondin Sanglier Hérisson d'Europe Renard roux Martre des pins Ecureuil roux Lièvre d'Europe Lapin de garenne	Pipistrelle commune Noctule de Leisler Pipistrelle de Nathusius Pipistrelle de Kuhl Grand Murin	
Reptiles	Lézard des murailles		
Entomofaune	Vulcain Petit Nacré Grande Tortue Oedipode turquoise		

*espèces protégées au niveau national

2.2. Conditions de prospection du site

2.2.1. Dates et conditions de visites

Les investigations de terrain ont été réalisées les 10 et 20 avril 2026, dans le cadre d'un diagnostic écologique flash mené sur une durée cumulée d'une journée.

Ce type de prospection ne permet pas une exhaustivité des observations, mais offre une première approche globale des enjeux écologiques du site et de ses potentialités d'accueil.

- Lors de la première visite, réalisée le 10 avril 2026, les conditions météorologiques étaient défavorables, avec des précipitations en cours. Ces conditions ont limité les capacités d'observation, notamment pour certains groupes faunistiques, et n'ont pas permis la réalisation de relevés cartographiques exploitables sur le terrain.
- La seconde visite, effectuée le 20 avril 2026, s'est déroulée dans des conditions météorologiques favorables, caractérisées par un ciel entièrement dégagé, une absence de vent et une température extérieure d'environ 24 °C.

Ces conditions ont permis une observation ponctuelle mais optimale des habitats et des espèces présentes, bien que certains groupes (notamment reptiles, amphibiens et une partie de l'entomofaune) puissent rester sous-détectés dans le cadre d'un passage ponctuel.

2.2.2. Intervenants écologues / naturalistes

Julien LE CORDIER, Directeur d'études environnementales, ingénieur écologue, chiroptérologue et ornithologue – Master of science restoration ecology Université de Manchester

2.2.3. Méthodologie

Les techniques d'inventaires ont été adaptées in situ aux habitats identifiés sur le site, sur la base des éléments préalablement analysés lors de la phase bibliographique. L'objectif de la prospection est d'évaluer la potentialité écologique globale du site, sans mise en œuvre de protocoles d'inventaires spécifiques, conformément au cadre d'un diagnostic écologique flash.

La flore a été appréhendée par grandes masses, avec identification des principaux cortèges végétaux présents. Les habitats ont été caractérisés à partir d'observations ponctuelles et de relevés visuels, permettant d'identifier les principales unités écologiques.

Les observations faunistiques ont été réalisées de manière opportuniste, à partir de points d'observation et d'écoute répartis sur l'ensemble du site :

- Pour l'avifaune, par observation visuelle (jumelles et longue-vue) et identification auditive ;
- Pour les mammifères, reptiles et amphibiens, par observation directe et recherche d'indices de présence (traces, terriers, passages) ;
- Pour l'entomofaune, par observation directe des insectes en activité, notamment au niveau des zones végétalisées.

Il est à noter que la fréquentation dense de l'aire autoroutière (circulation, activités humaines) génère un niveau de perturbation sonore important, susceptible de limiter les capacités d'écoute et d'identification de certaines espèces, en particulier pour l'avifaune.

La recherche de gîtes potentiels pour les chiroptères s'est appuyée sur un examen visuel des arbres (cavités, fissures, écorces décollées, blessures) ainsi que des structures du bâti susceptibles d'offrir des abris (interstices, bardages, éléments de toiture). A noter que ces arbres gîtes sont également considérés comme habitat de reproduction des oiseaux cavernicoles et les insectes xylophages patrimoniaux.

Les habitats favorables aux amphibiens ont été recherchés au niveau des points d'eau et zones humides potentielles (fossés, bassin de rétention). La présence d'amphibiens a été confirmée ponctuellement au niveau du bassin de rétention, avec l'observation de Crapaud commun (*Bufo bufo*) et de grenouilles du groupe *Rana* (*Rana temporaria* / *Rana dalmatina*).

Dans ce contexte, les résultats présentés doivent être interprétés comme une première approche des enjeux écologiques du site, certains groupes pouvant être sous-détectés dans le cadre d'un passage ponctuel.

2.2.4. Matériel terrain utilisé

Le matériel utilisé dans le cadre de cette prospection comprend :

- Jumelles Kenko Avantar ED 10x32 (6,7°) ;
- Longue-vue Kite SP 85 HD ;
- Appareil photographique ;
- Tablette de terrain équipée d'un système GPS (ArpentGIS) ;
- Loupe de terrain (grossissement x10 à x20).

Ce matériel a permis la réalisation d'observations visuelles à distance, l'identification des espèces et la caractérisation des habitats présents sur le site.

Aucun dispositif d'inventaire spécifique (enregistreur ultrasons pour les chiroptères, pièges photographiques, protocoles standardisés, etc.) n'a été mobilisé, conformément au cadre d'un diagnostic écologique flash.



2.3. Résultats de la prospection terrain par grandes masses

2.3.1. Typologie des habitats présents

Le site de l'aire des Champs d'Amour présente une diversité d'habitats typiques des aménagements autoroutiers, associant des surfaces fortement anthropisées et des formations végétalisées.

Les habitats dominants correspondent aux surfaces imperméabilisées (voiries, parkings, zones de circulation, emprises bâties), qui occupent la majeure partie de l'emprise.

Les habitats végétalisés sont représentés par :

- Des pelouses entretenues ;
- Des talus végétalisés, localement arborés ;
- Des haies et alignements arborés ;
- Des arbres isolés ;
- Des formations arborées plus denses, notamment en périphérie.

À l'ouest de l'aire, une zone de type compensatoire est présente, composée de plantations arborées associées à des prairies de type mésophile, ponctuellement enrichies de faciès mésohygrophiles. À l'est de l'aire, un boisement dense est présent en limite immédiate des zones d'accès à la station-service.

Un bassin de rétention des eaux pluviales est également présent au sein de l'emprise.

L'ensemble de ces habitats s'organise en mosaïque au sein du site. La cartographie suivante présente leur répartition.



Figure 11 Habitats écologiques du site - BIOCOR



Tableau 3 Description des habitats du site d'étude

Habitats	Descriptif	Code Corine Biotope	Surface (m ²)	Surface (% du site)
Zones imperméabilisées (voiries, parkings, aires PL/VL)	Surfaces minérales liées aux circulations et stationnements, très fortement anthropisées	86.3	26 825	42,6 %
Bâti (toitures)	Bâtiments (station-service, restauration, sanitaires)	86.2	1 655	2,6 %
Milieux arborés et semi-naturels (haies, talus arborés, arbres isolés, pelouses, bosquets, boisements)	Ensemble de la trame végétale interne et périphérique, incluant des structures arborées matures et des zones herbacées	84.2 / 84.1 / 38.2 / 41.1	34 300	54,4 %
Bassin de rétention	Ouvrage hydraulique à fonctionnalité écologique ponctuelle (amphibiens)	22.1	220	0,3 %

L'analyse des habitats met en évidence une aire majoritairement structurée par des surfaces imperméabilisées liées aux infrastructures (voiries et stationnements), qui représentent environ 43 % de l'emprise. Néanmoins, la part de milieux végétalisés apparaît significative (environ 54 %), sous la forme d'une trame composite associant haies, talus arborés, arbres isolés, bosquets, boisements et zones herbacées.

Ces milieux, bien que fragmentés et soumis à une forte pression anthropique, présentent des niveaux de maturité parfois élevés (arbres de diamètre et de développement significatifs, présence de cavités) et assurent une continuité écologique interne à l'aire, en lien avec les formations boisées périphériques. Ils constituent ainsi le principal support des fonctionnalités écologiques du site.

Les habitats spécifiques, tels que le bassin de rétention, contribuent ponctuellement à la diversité écologique, notamment pour certains groupes faunistiques. Dans ce contexte, le site présente un fonctionnement écologique réel, caractéristique d'un espace anthropisé mais structuré par une trame végétale encore fonctionnelle, dont l'intérêt repose davantage sur l'organisation et la connectivité des habitats que sur leur valeur intrinsèque.

2.3.2. Coefficient de Biotope par surfaces (approche simplifiée)

Le Coefficient de Biotope par Surface (CBS ou CBS_h) correspond au rapport entre les surfaces favorables à la biodiversité et la surface totale du site. Dans le cadre du présent diagnostic, il a été estimé à partir des grandes catégories d'occupation du sol identifiées.

La surface totale du site est de 63 000 m². Les milieux naturels et semi-naturels (haies, boisements, pelouses, bosquets, talus arborés) représentent 34 300 m². Le bassin de rétention couvre 220 m², tandis que les surfaces bâties (toitures) représentent 1 655 m² et les surfaces imperméabilisées 26 825 m².

Les surfaces considérées comme favorables à la biodiversité correspondent aux milieux végétalisés et, de manière complémentaire, au bassin de rétention, qui présente une fonctionnalité écologique ponctuelle. La surface favorable est ainsi estimée à 34 520 m².

Le calcul est le suivant : **$CBS_h = (34\,300 + 220) / 63\,000 = 34\,520 / 63\,000 \approx 0,55$**

Cette valeur traduit une proportion significative de surfaces végétalisées au sein de l'emprise, malgré un contexte fortement anthropisé. Il convient toutefois de nuancer cette lecture, dans la mesure où ces milieux sont en grande partie fragmentés et soumis à des pressions importantes (fréquentation, éclairage, artificialisation), ce qui limite leur fonctionnalité écologique réelle. Le CBS_h reflète ainsi davantage une capacité d'accueil potentielle qu'un niveau d'enjeu écologique élevé, les fonctionnalités étant principalement assurées par les structures arborées et les continuités végétales.

Le calcul présenté repose sur une approche simplifiée, non pondérée, adaptée au niveau de précision d'un diagnostic écologique flash. Une analyse plus fine nécessiterait une différenciation des habitats et l'application de coefficients spécifiques selon leur qualité écologique.

Tableau 4 Photographies des habitats du site - BIOCOR

					
©BIOCOR			©BIOCOR		
					
©BIOCOR			©BIOCOR		

2.3.3. Flore (grandes masses)

La flore du site s'inscrit dans un contexte fortement anthropisé, dominé par des cortèges végétaux communs liés aux aménagements de l'aire et à l'entretien régulier des espaces.

Les zones centrales, fortement imperméabilisées ou intensivement gérées, présentent une végétation limitée, essentiellement constituée de pelouses rases et de plantations ornementales à faible diversité spécifique.

En revanche, le site se distingue par la présence particulièrement développée de structures végétalisées, constituées de talus arborés, de haies et d'arbres isolés, répartis à la fois en périphérie et au sein même de l'aire. Ces plantations apparaissent manifestement anciennes et présentent un niveau de maturité élevé, avec des individus de taille et de diamètre significatifs.

Le nombre important de ces éléments végétalisés confère au site une trame arborée dense et continue, intégrée à l'organisation de l'aire. Cette trame joue un rôle structurant à l'échelle locale, notamment en assurant des continuités écologiques internes et en participant à un effet de corridor linéaire, en lien avec les alignements arborés présents le long des infrastructures routières adjacentes.

Ponctuellement, certains arbres présentent des caractéristiques remarquables (dimensions, structure, potentiel de cavités), bien qu'ils soient vraisemblablement issus de plantations anciennes. Ces individus renforcent localement la qualité écologique des habitats présents.

À l'ouest de l'aire, au sein de l'emprise mais en marge des zones les plus anthropisées, une zone de type compensatoire est présente. Celle-ci est caractérisée par des plantations arborées associées à des prairies de type mésophile, ponctuellement enrichies par des faciès mésohygrophiles. Ce secteur présente une diversité structurale et floristique plus élevée, avec notamment la présence d'essences telles que les saules, ainsi que des cortèges herbacés incluant ponctuellement des joncs (*Juncus sp.*) et des laïches (*Carex sp.*). Cet ensemble forme un véritable kaléidoscope d'habitats, particulièrement favorable au développement d'une biodiversité diversifiée à l'échelle locale.

À l'est de l'aire, toujours au sein de l'emprise, un boisement dense et mature jouxte directement les zones d'accès à la station-service. Ce secteur, en continuité avec les formations boisées environnantes, constitue un habitat plus fermé et moins soumis aux pressions anthropiques directes, contrastant avec le reste du site.

En complément, des formations boisées et des alignements arborés sont présents en périphérie immédiate, notamment le long des routes d'accès, assurant une continuité écologique avec les milieux agricoles et boisés environnants.

Les zones de transition (lisières, franges, espaces moins entretenus) peuvent localement accueillir une végétation rudérale et herbacée plus diversifiée, en lien avec des niveaux de perturbation intermédiaires.

Dans l'ensemble, la flore du site présente un caractère globalement banal à l'échelle régionale, mais localement structurée, mature et hétérogène, contribuant de manière significative à l'organisation des habitats et au fonctionnement écologique du site.

2.3.4. Faune (approche)

La visite de terrain a permis d'avoir une première approche des différents groupes taxonomiques présents sur le site. La faune du site s'inscrit dans un contexte fortement anthropisé, mais reste directement conditionnée par la présence d'une trame végétalisée structurée, répartie à l'ensemble de l'emprise de l'aire et en continuité avec les milieux environnants.

Cette trame, constituée de talus arborés, de haies, d'arbres isolés et de formations boisées plus denses, est présente à la fois au cœur de l'aire et dans ses secteurs moins fréquentés. Elle forme un ensemble continu et imbriqué, constituant le principal support d'accueil de la faune à l'échelle du site.

- L'**avifaune** constitue le groupe le plus représenté, en lien avec la diversité et la maturité de ces structures végétales. Les habitats arborés et arbustifs accueillent un cortège d'espèces typiques des milieux semi-ouverts et de lisières, comprenant notamment le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), le Pic vert (*Picus viridis*), le Bruant zizi (*Emberiza cirrus*), le Serin cini (*Serinus serinus*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), le Merle noir (*Turdus merula*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), ainsi que le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) et le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*).

Le site présente en particulier une fonctionnalité marquée pour les espèces anthropophiles nicheuses, illustrée par la présence de colonies importantes de Moineau domestique (*Passer domesticus*), utilisant à la fois les structures du bâti (interstices de bardage, gouttières) et les haies adjacentes, notamment à proximité des zones de restauration. La présence ponctuelle de Moineau friquet (*Passer montanus*) est également à noter.

D'autres espèces complètent ce cortège, telles que la Grive draine (*Turdus viscivorus*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), ainsi que plusieurs colombidés (Pigeon biset *Columba livia*, Pigeon ramier *Columba palumbus*, Tourterelle turque *Streptopelia decaocto*). Des rapaces ont également été observés en survol, notamment le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), traduisant une utilisation du site en lien avec les milieux agricoles environnants.

- Les **mammifères** sont représentés par des espèces communes, avec la présence confirmée de l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et des indices de fréquentation de petits mammifères terrestres, dont le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Des traces de fréquentation du Renard roux (*Vulpes vulpes*) ont été relevées au sein de l'emprise du site, en particulier dans la prairie située à l'est de l'aire, correspondant à un secteur moins fréquenté par les activités humaines.

- Les zones minérales et fortement anthropisées accueillent également une faune spécifique adaptée à ces conditions, avec notamment la présence d'un **reptile** : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), observé sur les secteurs ensoleillés (bordures de voiries, ouvrages et zones de contact entre surfaces minérales et végétation).
- Les structures arborées matures, en particulier les arbres présentant des cavités, ainsi que les linéaires de haies, offrent des potentialités d'accueil pour les **chiroptères**, groupe intégralement protégé au niveau national, notamment pour des espèces anthropophiles telles que les pipistrelles (*Pipistrellus* sp.), ainsi que pour des espèces plus forestières en lien avec les boisements environnants.

- La présence du bassin de rétention permet l'accueil d'**amphibiens**, avec l'observation du Crapaud commun (*Bufo bufo*) et de grenouilles du groupe *Rana* (*Rana temporaria* / *Rana dalmatina*), traduisant une fonctionnalité écologique localisée de ce milieu.
- L'**entomofaune** est également représentée, avec une présence notable de pollinisateurs, notamment l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*), ainsi que l'observation ponctuelle d'un grand lépidoptère nocturne de type "Paon de nuit" (Saturniidae).

L'ensemble de ces éléments traduit une faune typique des milieux anthropisés, mais localement favorisée par la présence d'habitats végétalisés structurés, continus et relativement matures, permettant une diversité d'usages à l'échelle du site.

Tableau 5 Méthodes et observations de la faune

Groupe taxonomique	Méthode utilisée et principales observations	Présent / Potentiellement présent / Non observé
Avifaune	L'avifaune a été prospectée par observations visuelles et auditives opportunistes. De nombreuses espèces ont été recensées sur le site.	Présent
Reptile	Les reptiles ont été prospectés par observations opportunistes. Observations ponctuelles d'individus de Lézard des murailles sur les surfaces minéralisées	Présent
Amphibien	Les amphibiens ont été prospectés par observations opportunistes, Seul le bassin de rétention au nord de l'aire et potentiellement quelques fossés jouxtant l'aire apparaissent fréquentés	Présent
Mammifères	Les mammifères terrestres et volants (chiroptères) ont été investigués par le biais d'observations opportunistes, de recherches de traces (fèces, guano) et d'identification de gîtes potentiels. Concernant les chiroptères, aucun individu n'a été observé ni indice de présence n'a été observé. Néanmoins, un certain nombre d'arbres ainsi que le bâti apparaissant favorables être favorables à l'accueil de chiroptère en transit. Concernant les mammifères terrestres, un Ecureuil roux a été observé et les haies sont plutôt favorables à la présence du Hérisson d'Europe, mais également d'autres petits mammifères anthropophiles (Rats commun notamment).	Présent
Entomofaune	L'entomofaune a été prospectée par observations opportunistes. Présence avérée d'un cortège assez classique des milieux semi ouverts avec une densité intéressante de pollinisateurs (Notamment Abeille noire du Berry)	Présent

Tableau 6 Espèces fréquentant le site et fonctionnalité du site par groupe taxonomique

Groupe taxonomique	Espèces fréquentant le site (potentiel ou avéré)	Fonctionnalité du site pour ce groupe taxonomique	Habitats concernés
Avifaune	Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>), Pic vert (<i>Picus viridis</i>), Bruant zizi (<i>Emberiza cirrus</i>), Serin cini (<i>Serinus serinus</i>), Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>), Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>), Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>), Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>), Merle noir (<i>Turdus merula</i>), Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>), Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochrurus</i>), Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>), Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>), Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>), Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>), Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>), Pigeon biset (<i>Columba livia</i>), Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>), Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>), Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Site utilisé pour la reproduction (haies, bâti), l'alimentation et le repos. Fonctionnalité forte liée à la trame arborée et aux structures anthropiques. Colonies importantes d'espèces anthropophiles.	Haies, talus arborés, arbres isolés (dont cavités), bâti (bardages, gouttières), lisières, espaces ouverts
Reptiles	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Habitat favorable à la thermorégulation et à l'alimentation. Espèce adaptée aux milieux anthropisés.	Zones minérales, bordures de voiries, interfaces minéral/végétal
Amphibiens	Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), grenouilles (<i>Rana temporaria</i> / <i>Rana dalmatina</i>)	Fonctionnalité localisée (reproduction et/ou halte). Usage ponctuel mais réel.	Bassin de rétention, zones humides associées
Mammifères	Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>), micromammifères (mulots, souris), Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	Site utilisé pour le déplacement, l'alimentation et le refuge. Fonction plus marquée dans les zones végétalisées et les secteurs moins fréquentés.	Trame arborée, haies, lisières, prairie à l'est (zone refuge)
Chiroptères	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>), Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>), Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>), Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis</i>	Activité de chasse probable (lisières, haies, zones éclairées) et transit le long des structures arborées. Les espèces anthropophiles peuvent exploiter le bâti. Les arbres à cavités offrent un	Haies, talus arborés, arbres matures à cavités, lisières, bâti (interstices), zones éclairées

	<i>mystacinus</i>), Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	potentiel de gîte, toutefois probablement limité au regard du niveau d'anthropisation du site. L'utilisation effective en tant que gîte n'a pas été mise en évidence à ce stade et reste à confirmer par des inventaires spécifiques.	
Insectes	Abeille noire (<i>Apis mellifera mellifera</i>), Grand Paon de nuit (Saturniidae) + Entomofaune commune	Fonction d'alimentation (pollinisateurs), reproduction et attractivité liée à l'éclairage nocturne.	Prairies, haies, lisières, zones végétalisées, éclairages

Le site accueille une biodiversité diversifiée, typique des milieux anthropisés structurés par une trame végétalisée développée. L'avifaune constitue le groupe le plus représenté, avec une utilisation avérée des haies, des structures arborées et du bâti pour la reproduction, l'alimentation et le repos.

Les autres groupes faunistiques sont également présents, avec une fonctionnalité plus localisée ou opportuniste : reptiles sur les zones minérales, amphibiens au niveau du bassin de rétention, et mammifères dans les secteurs végétalisés et les zones moins fréquentées.

Les chiroptères apparaissent susceptibles de fréquenter le site, notamment pour la chasse et le transit le long des structures arborées et des zones éclairées. Les arbres à cavités et le bâti offrent un potentiel de gîte, toutefois non confirmé à ce stade.

Dans l'ensemble, le site présente un fonctionnement écologique réel, bien que contraint par son niveau d'anthropisation, avec des enjeux principalement liés aux habitats utilisés par des espèces protégées.

2.3.5. Investigation sur le bâti concernant l'avifaune et les chiroptères

Le site comprend plusieurs structures bâties liées au fonctionnement de l'aire autoroutière, incluant notamment l'aire de distribution de carburant et sa couverture, un bâtiment de station-service en double peau, ainsi que des installations sanitaires ponctuelles.

Ces éléments sont principalement constitués de structures modernes, présentant dans l'ensemble un niveau de fermeture important et une faible perméabilité pour la faune. Néanmoins, certaines configurations (bardages, interstices en toiture, éléments de couverture, jonctions de matériaux) peuvent localement offrir des opportunités d'accueil pour des espèces anthropophiles, en particulier pour l'avifaune nicheuse.

À ce titre, une utilisation effective et importante du bâti a été observée, notamment par le Moineau domestique (*Passer domesticus*), qui exploite régulièrement les interstices des bardages et des gouttières pour la nidification.

De manière plus générale, ces structures peuvent également constituer des supports potentiels pour certaines espèces de chiroptères, bien que leur niveau de fonctionnalité reste dépendant de la configuration précise des ouvrages et de leur accessibilité.

Dans l'ensemble, le bâti présente un intérêt écologique limité mais non nul, principalement en lien avec des espèces opportunistes adaptées aux milieux anthropisés.

2.3.6. Impacts et nuisances identifiés

Nuisances anthropiques

Le site est soumis à des pressions anthropiques importantes, directement liées à son fonctionnement en tant qu'aire autoroutière. La fréquentation élevée, tant par les véhicules légers que par les poids lourds, génère des nuisances continues, notamment en termes de bruit, de mouvements et de présence humaine. Ces perturbations sont particulièrement marquées au niveau des zones de circulation, des parkings et des abords immédiats des bâtiments, et contribuent à limiter l'attractivité du site pour les espèces les plus sensibles, tout en favorisant la présence d'un cortège d'espèces tolérantes et opportunistes.

L'éclairage nocturne, associé aux infrastructures de l'aire (station-service, zones de circulation), constitue également un facteur structurant. S'il peut générer une perturbation pour certaines espèces sensibles à la lumière, il est également susceptible d'être exploité par d'autres, notamment certains chiroptères anthropophiles, qui profitent de la concentration d'insectes autour des sources lumineuses pour leurs activités de chasse.

Malgré ces contraintes, certains secteurs du site, notamment les zones végétalisées les plus denses ou les espaces moins fréquentés (comme la prairie située à l'est de l'aire), présentent des conditions plus favorables, permettant le maintien d'une activité faunistique localisée.

Dans l'ensemble, les impacts et nuisances identifiés traduisent un contexte globalement contraint pour la biodiversité, avec une influence directe des usages anthropiques sur la répartition et la composition des cortèges faunistiques.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante (EEE) n'a été identifiée lors des prospections de terrain réalisées à ce stade. Les cortèges végétaux observés apparaissent globalement composés d'espèces communes, majoritairement issues de plantations anciennes ou de dynamiques spontanées locales, sans présence notable d'espèces à caractère invasif.

Ce constat constitue un élément favorable dans la lecture écologique du site, les EEE étant susceptibles, lorsqu'elles sont présentes, de dégrader la qualité des habitats et de concurrencer les espèces locales.

Il convient toutefois de rappeler que ce résultat est basé sur un diagnostic écologique flash, et qu'une vigilance reste nécessaire dans le cadre d'éventuels travaux ou suivis ultérieurs.

2.3.7. Clôtures sur site et installations anthropiques

L'analyse des clôtures et des installations anthropiques permet d'apprécier le niveau de perméabilité du site pour la faune, ainsi que son insertion dans les continuités écologiques locales.

Le site est bordé au sud par l'autoroute et au nord par une voirie secondaire. Il est ceinturé par des clôtures de type autoroutier, continues, destinées à la sécurisation des usagers. Ces dispositifs constituent des obstacles efficaces pour la faune terrestre de taille moyenne à grande, limitant certains échanges directs à travers l'emprise.

Toutefois, cette configuration n'entraîne pas un isolement écologique complet. Les structures végétales internes (haies, talus arborés, alignements) s'organisent en linéaires continus et se raccordent aux boisements périphériques, assurant des continuités écologiques fonctionnelles à l'échelle locale. Ces continuités sont particulièrement opérationnelles pour l'avifaune et les chiroptères, et, plus largement, pour les espèces de petite taille capables d'exploiter les discontinuités ou de franchir ponctuellement les obstacles.

Ainsi, le site présente une perméabilité différenciée : contrainte pour certains groupes faunistiques terrestres, mais maintenue pour d'autres via la trame arborée et les lisières, qui jouent un rôle de corridors locaux et de zones d'alimentation.

Cette lecture met en évidence un fonctionnement écologique partiellement contraint mais non isolé, où les effets de barrière coexistent avec des continuités écologiques effectives en lien avec le paysage environnant.

Figure 12 Clôtures du site d'étude - BIOCOR



2.3.8. Potentialités d'accueil du site

Au regard des éléments observés, le site présente des potentialités d'accueil contrastées, directement liées à l'hétérogénéité des habitats et au gradient d'anthropisation qui le caractérise.

Les secteurs fortement imperméabilisés (voiries, parkings, abords immédiats des bâtiments) présentent des potentialités d'accueil limitées, principalement restreintes à une faune opportuniste et adaptée aux milieux anthropisés. Ces zones peuvent toutefois être ponctuellement exploitées par certaines espèces spécialisées, notamment le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), en lien avec les conditions thermiques favorables offertes par les surfaces minérales.

À l'inverse, les structures végétalisées présentes sur l'ensemble de l'emprise (talus arborés, haies, arbres isolés et formations boisées) constituent le principal support de biodiversité du site. Leur maturité, leur continuité et leur répartition spatiale confèrent des potentialités d'accueil significatives pour de nombreux groupes faunistiques, notamment pour l'avifaune et les petits mammifères, en offrant des conditions favorables à l'alimentation, au repos et à la reproduction.

Le bâti, bien que globalement peu favorable, présente localement des potentialités d'accueil pour certaines espèces anthropophiles, en particulier pour la nidification de l'avifaune (interstices, éléments de couverture) et, de manière plus ponctuelle, pour les chiroptères.

Les habitats spécifiques présents sur le site contribuent également à diversifier ces potentialités. Le bassin de rétention constitue ainsi un milieu favorable aux amphibiens, tandis que la zone de type compensatoire à l'ouest de l'aire, associant formations arborées et prairies mésophiles à mésohygrophiles, offre des conditions propices à une faune plus diversifiée, notamment pour l'entomofaune et certaines espèces de lisières.

Par ailleurs, les secteurs moins fréquentés par les activités humaines, notamment la prairie située à l'est de l'aire, participent à cette fonctionnalité en offrant des zones refuges au sein même de l'emprise.

Enfin, la continuité des structures végétalisées avec les milieux environnants (boisements, alignements arborés, espaces agricoles) renforce les potentialités d'accueil du site en permettant son intégration dans les dynamiques écologiques locales, notamment en tant que zone de transit et d'alimentation.

Dans ce contexte, le site présente des potentialités d'accueil globalement modérées, mais localement significatives, en lien direct avec la qualité et la structuration des habitats végétalisés.



Tableau 7 Potentialités d'accueil du site d'étude

	Avifaune	Chiroptères	Autres groupes (reptiles, amphibiens, mammifères, insectes)
Compartiment 1 : Zones anthropisées (voiries, parkings, bâti)	Potentialités limitées, principalement pour des espèces anthropophiles (Moineaux, Rougequeue, Étourneaux), nidification possible sur le bâti	Activité de chasse possible autour des éclairages, gîtes ponctuels possibles dans le bâti	Reptiles (Lézard des murailles) sur zones minérales ; entomofaune attirée par l'éclairage
Compartiment 2 : Trame végétalisée (haies, talus arborés, arbres isolés, boisements)	Potentialités fortes : alimentation, reproduction et refuge (cortège diversifié, espèces nicheuses)	Activité de chasse et transit le long des linéaires arborés ; potentiel de gîtes dans les cavités (à confirmer)	Mammifères (écureuil, hérisson), insectes (pollinisateurs), microfaune ; rôle structurant majeur
Compartiment 3 : Habitats spécifiques (bassin, prairie, zone compensatoire, secteurs peu fréquentés)	Potentialités modérées à localement élevées (lisières, zones refuges, alimentation)	Activité de chasse ponctuelle en lisière et au-dessus des zones ouvertes	Amphibiens (bassin), insectes (prairie), mammifères (renard, micromammifères), zones refuges



3. Conclusions et perspectives

3.1. Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Rappel méthodologique : Le diagnostic flash s'inscrit dans une démarche d'anticipation environnementale, conduite le plus en amont possible du projet. Il constitue un outil d'aide à la décision, visant à orienter le développement du projet en identifiant les éventuels enjeux de biodiversité présents ou potentiels sur site, ainsi que leurs implications réglementaires. Ce type d'étude permet de nourrir la réflexion selon le principe de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC), où l'évitement constitue la priorité.

Bien qu'il ne remplace pas un état initial complet de la biodiversité ou une expertise naturaliste approfondie, ce diagnostic apporte une lecture générale cohérente des sensibilités environnementales, et constitue une base de travail pour d'éventuelles études complémentaires.

Le diagnostic écologique flash met en évidence un site fortement anthropisé dans son usage, mais présentant une trame écologique interne nettement plus fonctionnelle qu'une aire autoroutière strictement minéralisée. Les haies, talus arborés, arbres isolés, secteurs boisés, prairies internes et bassin de rétention structurent une mosaïque d'habitats favorable à une biodiversité commune mais bien représentée, comprenant de nombreuses espèces protégées.

Les enjeux principaux ne portent donc pas sur la présence d'habitats patrimoniaux au sens strict, ni sur l'inclusion du site dans un zonage réglementaire majeur, mais sur l'utilisation effective de l'emprise par la faune protégée. L'avifaune constitue le premier groupe concerné, avec une fréquentation importante des haies, arbres, lisières, bâtis et structures anthropiques par des espèces protégées nicheuses ou potentiellement nicheuses. La présence de colonies importantes de Moineau domestique, l'utilisation du bâti et des haies, ainsi que la diversité du cortège observé conduisent à considérer l'enjeu avifaunistique comme significatif.

Les chiroptères constituent également un point de vigilance important. À ce stade, le diagnostic ne permet pas de statuer sur l'utilisation effective des arbres à cavités ou du bâti comme gîtes, ni sur l'intensité de fréquentation du site en transit ou en chasse. Toutefois, la présence d'arbres matures, de cavités, de linéaires arborés continus, de lisières et de zones éclairées potentiellement attractives pour certaines espèces impose de considérer ce groupe comme un enjeu à investiguer spécifiquement. Les amphibiens présentent un enjeu plus localisé, centré sur le bassin de rétention, où la présence de Crapaud commun et de grenouilles du groupe *Rana* a été relevée. Le Lézard des murailles exploite quant à lui les secteurs minéraux et ensoleillés. Ces éléments confirment que les milieux artificialisés ou techniques du site ne peuvent pas être considérés comme totalement dépourvus de fonctionnalité écologique.

Dans cette configuration, la séquence ERC devra être mobilisée de manière complète. L'évitement doit porter prioritairement sur les arbres à cavités, les linéaires arborés et les haies les plus fonctionnelles, ainsi que sur les secteurs de bâti utilisés par l'avifaune. La réduction devra être renforcée par un phasage strict des interventions, une mise en défens des secteurs sensibles, des contrôles préalables avant travaux, et des modalités adaptées d'intervention sur la végétation, le bâti et le bassin. Selon l'emprise définitive des travaux et les impacts résiduels sur les habitats d'espèces protégées, des mesures compensatoires pourraient devoir être envisagées.

À ce stade, le diagnostic flash ne permet pas de conclure de manière définitive sur la nécessité d'une procédure de dérogation au titre des espèces protégées. Néanmoins, compte tenu du nombre d'espèces protégées observées ou potentielles, de l'utilisation avérée du bâti et des haies par

l'avifaune, et de la présence d'arbres à cavités favorables aux chiroptères, le risque réglementaire apparaît significatif. Des investigations complémentaires ciblées apparaissent donc nécessaires, a minima sur l'avifaune nicheuse et les chiroptères, afin de préciser l'utilisation des habitats, d'évaluer les impacts potentiels du projet et de sécuriser la stratégie réglementaire.

Enjeux écologiques

Enjeux écologiques		Enjeux écologiques	Commentaire
Contexte environnemental naturel		Faible à Modéré	Site fortement anthropisé mais inséré dans une matrice agricole et boisée fonctionnelle, avec continuités écologiques locales
Zone humide		Modéré	Au niveau du bassin : habitat ponctuel mais fonctionnel pour les amphibiens ; surface limitée et caractère artificiel
Habitat	Zones imperméabilisées (voiries, parkings, zones techniques)	Faible	Faible intérêt écologique, hors espèces opportunistes
	Sols constitués de remblais et zone minéralisée	Faible à Modéré	Milieus très contraints, faible intérêt écologique, hors espèces opportunistes
	Sols remaniés / remblais / zones minérales	Faible à Modéré	Potentialités limitées mais présence possible d'espèces adaptées (reptiles, entomofaune)
	Habitat – Zone arbustive de recolonisation / prairie (dont zone ouest)	Modéré	Diversité structurelle intéressante, potentiel pour entomofaune, avifaune et zones refuges
	Habitat – Zones arborées (haies, talus, arbres isolés, boisements)	Modéré à localement significatif	Élément structurant majeur du site ; support principal de biodiversité (avifaune, mammifères, chiroptères)
Taxons observés et potentiels	Avifaune	Modéré à fort localement	Cortège diversifié avec espèces protégées ; reproduction avérée (haies, bâti)
	Reptile	Faible à Modéré	Présence localisée (Lézard des murailles) liée aux milieux minéraux
	Mammifère	Faible à Modéré	Usage du site en transit, alimentation et refuge (secteurs végétalisés)
	Chiroptères	Modéré à potentiellement fort	Activité probable (chasse / transit) ; potentiel de gîtes incertain mais à vérifier
Espèce végétale exotique envahissante	/	Nul	Aucune espèce observée à ce stade

La hiérarchisation des enjeux met en évidence un site globalement marqué par un contexte anthropisé, mais présentant des fonctionnalités écologiques réelles, principalement portées par la trame arborée et les habitats végétalisés associés. Ces éléments s'organisent en linéaires (haies, talus arborés, alignements d'arbres) formant des continuités écologiques internes, en lien direct avec les boisements et structures végétales périphériques, jouant ainsi un rôle de corridors de déplacement et de zones d'alimentation pour plusieurs groupes faunistiques.

Les enjeux apparaissent globalement faibles à modérés, avec des niveaux localement plus significatifs au niveau de ces structures arborées, qui constituent le principal support de biodiversité, ainsi que pour certains groupes faunistiques, notamment l'avifaune et les chiroptères, en lien avec la présence d'habitats de reproduction ou de transit. Les habitats spécifiques, tels que le bassin de rétention et les secteurs moins fréquentés, contribuent également de manière ponctuelle à ces fonctionnalités.

Dans ce contexte, le site ne présente pas d'enjeux écologiques majeurs au sens patrimonial, mais s'inscrit dans une trame écologique fonctionnelle à une échelle locale, nécessitant une prise en compte adaptée des continuités végétales et des espèces protégées dans le cadre du projet.

3.2. Présentation des grandes orientations et recommandations

Tableau 8 Enjeux réglementaires potentiels et actions à mener pour éviter une procédure réglementaire

Enjeux réglementaires potentiels	Référence réglementaire procédurale	Précisions à apporter	Mesures de conformité et de réduction du risque réglementaire (stade prédiagnostic)
Avifaune protégée (nidification)	Articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement	Nidification avérée dans les structures arborées et potentielle dans les haies et le bâti	– Adapter le calendrier des travaux (éviter la période de reproduction) ; – Réaliser un contrôle écologique préalable avant travaux ; – Réaliser des inventaires complémentaires ciblés (avifaune nicheuse) afin de confirmer les enjeux
Chiroptères (activité et gîtes potentiels)	Articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement	Activité probable (chasse / transit) ; potentiel de gîtes dans le bâti et les arbres à cavités (non confirmé à ce stade)	– Réaliser des inventaires chiroptérologiques (activité et recherche de gîtes) ; – Éviter toute intervention sur les structures à potentiel de gîte sans diagnostic préalable
Reptiles (espèces protégées potentielles)	Articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement	Présence du Lézard des murailles liée aux zones minérales	– Adapter les périodes de travaux ; – Compléter les observations si intervention sur habitats concernés
Amphibiens (bassin et zones de dispersion)	Articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement	Fonctionnalité du bassin et zones de dispersion associées	– Éviter les travaux en période de reproduction ; – Vérifier l'utilisation du bassin et les zones de dispersion par inventaires ciblés
Continuités écologiques (trame verte locale)	Code de l'environnement (principe ERC)	Rôle des haies et talus arborés comme corridors locaux	– Maintenir les linéaires végétaux ; – Intégrer une analyse fonctionnelle des continuités à l'échelle locale
Arbres à cavités / habitats fonctionnels	Articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement	Structures susceptibles d'accueillir des gîtes	– Identifier les arbres à enjeux ; – Réaliser un diagnostic préalable avant toute intervention
Évaluation environnementale (projet d'aménagement)	Article R.122-2 – rubriques 39 et 41	Projet susceptible de relever d'un examen au cas par cas	– Examiner la nécessité d'un cas par cas ; – S'appuyer sur les résultats des investigations

			complémentaires pour affiner le positionnement réglementaire
Espèces végétales exotiques envahissantes (EEE)	Code de l'environnement	Aucune EEE observée	– Aucune mesure spécifique ; – Vigilance en phase travaux

Le site est concerné par la réglementation relative à la protection des espèces au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement, impliquant notamment l'interdiction de destruction des individus ainsi que de leurs habitats de reproduction et de repos. Au regard des éléments du diagnostic écologique flash, la présence avérée ou potentielle d'espèces protégées, notamment l'avifaune nicheuse (au sein des haies, arbres et du bâti) et les chiroptères (potentiels gîtes dans le bâti et les cavités arborées), constitue le principal enjeu réglementaire du site.

À ce stade du prédiagnostic, ces éléments relèvent toutefois d'une approche prospective, fondée sur les potentialités d'accueil des habitats et les observations ponctuelles réalisées, et nécessitent d'être confirmés ou précisés par des investigations complémentaires ciblées.

Dans ce contexte, toute intervention susceptible d'altérer ces habitats est susceptible d'entraîner l'application de cette réglementation, voire, en cas d'impact résiduel significatif, la nécessité d'une procédure de dérogation au titre des espèces protégées. Cette éventualité ne peut être formellement établie à ce stade, mais apparaît comme une hypothèse plausible au regard des enjeux identifiés.

La séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC) ne peut pas être déclinée de manière opérationnelle à ce stade du projet, en l'absence d'un niveau de connaissance suffisant sur l'état initial et d'un projet suffisamment défini. Les mesures évoquées dans le présent document doivent ainsi être comprises comme des orientations générales de bonne pratique, visant à limiter les impacts potentiels, et non comme des prescriptions directement opérationnelles. Elles concernent notamment :

- L'adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune (notamment la période de reproduction de l'avifaune allant généralement de mars à août) ;
- La limitation des interventions sur les structures végétales fonctionnelles (haies, talus arborés, arbres isolés), en particulier celles susceptibles d'accueillir des espèces protégées ;
- La mise en défens ou la protection ponctuelle de certains éléments sensibles en phase chantier ;
- Le maintien, dans la mesure du possible, des continuités végétales existantes participant aux déplacements de la faune ;
- La vigilance vis-à-vis des habitats spécifiques (bassin de rétention, secteurs moins fréquentés) et de leur fonctionnalité écologique.

Dans ce cadre, la seule étape opérationnelle à engager à ce stade consiste en la réalisation d'investigations complémentaires ciblées, permettant de consolider l'état initial et de qualifier précisément les enjeux. Ces investigations devront porter a minima sur :

- L'avifaune nicheuse (localisation des sites de reproduction, utilisation du bâti et des haies) ;
- Les chiroptères (activité, transit et recherche de gîtes potentiels dans le bâti et les arbres à cavités) ;
- Les reptiles, notamment sur les secteurs minéralisés et les interfaces minéral/végétal, afin de préciser l'utilisation des habitats par les espèces thermophiles ;
- Les amphibiens, avec une attention particulière portée au bassin de rétention et à ses abords, ainsi qu'aux zones de dispersion potentielles au sein de l'emprise.

- Une analyse complémentaire de la fonctionnalité écologique du site à l'échelle locale, notamment en termes de continuités et de corridors (liaisons avec les boisements périphériques, rôle des haies et talus arborés), pourra également être intégrée afin de mieux caractériser le rôle du site dans les dynamiques écologiques environnantes.

Les résultats de ces investigations permettront, dans un second temps, de préciser le niveau d'enjeu, de confirmer ou non la nécessité d'une procédure réglementaire, et de décliner de manière adaptée la séquence ERC.

En complément, des préconisations générales peuvent être formulées dès à présent afin d'améliorer l'intégration écologique du projet et d'anticiper les contraintes, sans se substituer à une analyse plus fine ultérieure.

Ainsi, la présente analyse constitue un cadrage initial, destiné à orienter la suite des études et à sécuriser la prise en compte des enjeux écologiques dans le développement du projet.

Références réglementaires importantes

Selon l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et selon l'article L411-1 du code de l'environnement :

I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de capture ou d'enlèvement concernant l'espèce à laquelle ils appartiennent ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.

Conformément aux articles L214-1 à 6 et R214-1 du code de l'environnement, toute intervention susceptible de porter atteinte à l'intégrité ou au bon

fonctionnement d'une zone humide est soumise à déclaration (de 0,1 à 1 ha) ou à autorisation (supérieur à 1 ha) auprès des services concernés de la police de l'eau.

Selon les cas (autorisation ou déclaration), et conformément aux dispositions des SDAGE et du code de l'environnement, l'administration instruit les demandes de projets situés en zones humides selon le principe « Eviter, Réduire, Compenser » : **Éviter** : les mesures d'évitement consistent en la suppression totale des impacts négatifs qu'un projet peut générer sur les composantes physiques et biologiques des milieux naturels et sur les usages qui y sont liés. En premier lieu, le demandeur doit tout mettre en œuvre pour éviter que son projet dégrade ou détruise une zone humide

Réduire : le demandeur démontre et justifie que pour des conditions économiques et techniques raisonnables, il est impossible que la réalisation de son projet évite toute atteinte à des zones humides (évitement). Le pétitionnaire doit alors rechercher des solutions pour réduire autant que possible les impacts de son projet. Par exemple, pour une infrastructure dont le tracé passe inévitablement dans une zone humide, celui-ci pourra s'effectuer en élévation si la topographie le permet ou en bordure pour réduire l'effet de fragmentation.

Compenser : après évitement et réduction, quand il persiste un impact négatif résiduel sur la zone humide celui-ci doit être corrigé par la réalisation de « mesures compensatoires ». Par exemple, il peut s'agir de restaurer des zones humides en périphérie de la surface détruite ou de palier la fragmentation par la création de zones humides de part et d'autre d'un ouvrage linéaire (continuité), voire de recréer un espace inondable par restitution d'une cote topographique compatible lorsque des remblais sont réalisés

Les chiroptères bénéficient d'un statut de protection stricte au titre de l'article L411-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national.

Conformément à ces textes :

- Il est interdit en tout temps et sur l'ensemble du territoire national de procéder à la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels des spécimens dans le milieu naturel ;
- La perturbation intentionnelle, notamment pendant les périodes de reproduction, d'hibernation ou de dépendance des jeunes, est également proscrite dès lors qu'elle est susceptible de compromettre le bon déroulement des cycles biologiques des espèces concernées ;
- Il est également interdit de détruire, altérer ou dégrader les sites de reproduction et les aires de repos des chiroptères, y compris lorsqu'ils sont présumés utilisables au cours des cycles biologiques successifs, et pour autant que l'intervention remette en cause le bon accomplissement de ces cycles.

Ces interdictions s'appliquent à tous les éléments physiques et biologiques nécessaires à la reproduction ou au repos des chauves-souris, qu'ils soient naturels (arbres, cavités) ou bâtis (combles, interstices de façade, caves, etc.). Toute atteinte non justifiée et non encadrée par une dérogation préfectorale peut ainsi constituer une infraction à la législation sur les espèces protégées, passible de sanctions administratives et pénales.

4. Bibliographie

4.1. Base de données :

- Base de données pré-localisation des zones humides sig-reseau-zones-humides.org
- Base de données cartographiques IGN
- Base de données cartographiques CORINE Land Cover
- Base de données cartographiques Géoportail
- Base de données Faune-France
- Base de données de l'Observatoire National des Mammifères
- Base de données de la DREAL Centre-Val de Loire
- Base de données du centre de ressources des espèces exotiques envahissantes

4.2. Listes rouges :

- UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
- UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France
- UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.
- UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.
- : UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

4.3. Lois et réglementation :

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, STE n°104) entrée en vigueur le 01/06/1982.
- Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Directive habitats-Faune-Flore).
- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

5. Annexes

5.1. Liste des observations faunistiques

Tableau 9 Liste des observations faunistiques

Groupe taxonomique	Nom	Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection nationale	Directive Oiseaux	Directive Habitats	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF CVL	Chassable	EEE	Habitat
Avifaune	Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Haies, arbres
Avifaune	Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Haies, arbres
Avifaune	Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	NT	–	–	–	Non	Non	Haies, milieux ouverts
Avifaune	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Haies, arbres
Avifaune	Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Arbres, bâti
Avifaune	Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Arbres, haies
Avifaune	Rougegorge (<i>Erithacus rubecula</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Haies, sous-bois
Avifaune	Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Oui	Non	Haies, arbres
Avifaune	Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Haies, milieux denses
Avifaune	Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	NT	–	–	–	Non	Non	Bâti

Avifaune	Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	NT	–	–	–	Non	Non	Bâti, haies
Avifaune	Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Bâti
Avifaune	Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Lisières, arbres
Avifaune	Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Oui	Non	Haies, jardins
Avifaune	Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Oui	Non	Haies, arbres
Avifaune	Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Oui	Non	Bâti, ouverts
Avifaune	Pigeon biset (<i>Columba livia</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Oui	Non	Bâti
Avifaune	Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Oui	Non	Arbres, ouverts
Avifaune	Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Bâti
Avifaune	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Annexe II	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Milieux ouverts, survol
Avifaune	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	–	Annexe II	Oui	Oui	–	LC	–	–	–	Non	Non	Milieux ouverts, bâti
Reptiles	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	–	Annexe II	Oui	–	Annexe IV	LC	–	–	–	Non	Non	Zones minérales
Amphibiens	Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	–	Annexe III	Oui	–	–	LC	–	–	–	Non	Non	Bassin
Amphibiens	Grenouille rousse / agile (<i>Rana</i>	–	Annexe III	Oui	–	–	LC	–	–	–	Non	Non	Bassin

	<i>temporaria / dalmatina)</i>												
Mammifères	Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	–	Annexe III	Oui	–	–	NT	–	–	–	Non	Non	Haies
Mammifères	Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	–	Annexe III	Oui	–	–	LC	–	–	–	Non	Non	Arbres
Mammifères	Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	–	Annexe III	–	–	–	LC	–	–	–	Oui	Non	Prairie / zone peu fréquentée
Insectes	Abeille noire (<i>Apis mellifera mellifera</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	Non	Non	Prairie
Insectes	Grand paon de nuit (<i>Saturnia pyri</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	Non	Non	Haies

5.2. Lexique

EEE : Espèce Exotique Envahissante

HFF : Habitat Faune Flore

CVL : Centre-Val de Loire

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

LRE : Liste Rouge des espèces menacées en Europe

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France

LRR : Liste Rouge des espèces menacées en région Grand-Est

Catégories de la liste rouge de l'UICN	
Espèces éteintes	
EX	Espèce éteinte au niveau mondial
EW	Espèce éteinte à l'état sauvage
RE	Espèce disparue de la région considérée
Espèces menacées de disparition de métropole	
CR	En danger critique (CR* Espèce probablement éteinte)
EN	En danger
VU	Vulnérable
Autres catégories	
NT	Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC	Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)
DD	Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA	Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole de manière occasionnelle)